



Comité de Bassin

Séance plénière du 3 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour	4
3. Procès-verbal	5
4. Liste présence.....	44



Comité de bassin Séance plénière

Jeudi 3 juillet 2025
de 10h à 13h, salle Sologne

(en présentiel et en distanciel)
<https://aesn-fr.zoom.us/j/94449916119>
ID de réunion : 944 4991 6119

Ordre du jour

INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 mars 2025 **D**
2. Élection à la présidence de la commission Programme **D**
3. Élections au conseil d'administration de l'agence de l'eau **D**
 - 2 représentants(e) du collège des usagers économiques dont 1 obligatoirement représentant de la profession agricole
4. Élections à la Commission relative aux Milieux naturels **D**
 - 2 représentants(e)s de la profession agricole
5. Élection au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne **D**
 - 1 représentants(e) du collège des usagers économiques
6. Élection au comité de pilotage du Cénomaniens **D**
 - 1 représentant(e) de la profession agricole
7. Poursuite du travail de Charles Gilles sur le fonctionnement des instances **D**
 - Mise en place d'un groupe de travail

PROGRAMME

- 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne **D**
- Avis conforme sur les taux de redevances

PLANIFICATION

1. Projet de révision du Sage Vilaine **D**
2. Volet stratégique du Document stratégique de Façade (DSF) **D**

INONDATIONS

- Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) de Clermont Auvergne **D**
- Métropole

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le président :

Mesdames et messieurs, bonjour à toutes et à tous.

Je salue Mme Félix, première vice-présidente, M. Doron, M. Méry, 2^{ème} et 3^{ème} vice-président.

Je salue également M. Obled, directeur général de l'agence de l'eau, ainsi que ses services.

J'excuse Mme Brocas, préfète, qui n'a pas pu être des nôtres ce matin et qui en est vraiment désolée. Vous savez l'attachement de Mme la Préfète à nos travaux. Je l'ai eue au téléphone hier soir. Elle me réaffirmait tout son soutien aux travaux de notre instance.

Je salue aussi M. Alexandre Léonardi, le nouveau commissaire du gouvernement qui remplace M. Lamotte.

M. LEONARDI :

Bonjour à tous. Merci, M. le Président, pour votre accueil. J'ai rejoint la direction de l'eau et la biodiversité du ministère de l'Environnement avant-hier. C'est une de mes premières sorties. Je suis ravi de rejoindre ce comité de bassin Loire-Bretagne en qualité de commissaire du gouvernement.

Préalablement, j'ai travaillé à l'IGN (Institut géographique national), au cabinet de la ministre de la Transition écologique et en Dreal, donc je connais déjà un petit peu le monde de l'eau.

Je vous remercie pour votre accueil.

M. le président :

A la suite du renouvellement des chambres d'agriculture au printemps 2025, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture a désigné les représentants pour siéger au comité de bassin Loire-Bretagne.

Je suis très heureux d'accueillir :

- M. Gérard Bacconnier, vice-président de la chambre d'agriculture de l'Allier ;
- Mme Christelle Seyssiecq, membre de la chambre d'agriculture de la Loire, secrétaire générale des jeunes agriculteurs de la Loire ;
- Mme Edwige Kerboriou, vice-présidente de la chambre d'agriculture de la région Bretagne ;
- M. Thierry Coué, membre de la chambre d'agriculture du Morbihan ;
- M. Luc Servant, secrétaire général de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine ;
- M. Charles Pontoizeau, élu référent « eau et environnement » de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire ;
- Mme Carmen Suteau, deuxième vice-présidente de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire ;
- M. Nicolas Sterlin, membre de la chambre d'agriculture de la région Centre-Val de Loire ;
- Mme Vanessa Voyet, deuxième secrétaire adjointe de la chambre d'agriculture de la région Centre-Val de Loire.

Bienvenue dans notre instance.

J'en profite pour remercier une nouvelle fois les agriculteurs qui ont terminé leur mandat, qui ont beaucoup travaillé au sein de cette instance. Je cite notamment M. Noyau et Mme Schaepepelynck qui ont vraiment beaucoup apporté à notre instance. Je tiens vraiment à les remercier. Je partage ces remerciements avec Mme la Préfète coordinatrice du bassin.

Je souhaite que cette instance puisse vivre dans le respect des positions de chacun et dans la recherche permanente du compromis. Nos questions sont souvent des questions d'équilibre entre ce que les uns et les autres souhaiteraient. En tout cas, nos travaux ont toute leur importance aujourd'hui face au dérèglement climatique que nous vivons tous.

Je souhaite également la bienvenue à deux jeunes du Parlement français des jeunes pour l'eau qui participent aujourd'hui à nos travaux en qualité d'observatrices : Mme Enora Cossard Rabe et Mme Immany Czubowski.

Je rappelle que le Parlement français des jeunes pour l'eau est une déclinaison du Parlement mondial des jeunes pour l'eau. Sa création a été annoncée en décembre 2024 et sa mise en place au printemps 2025.

Ces deux jeunes ont vocation à intégrer le comité de bassin en occupant le siège de personnalité qualifiée actuellement vacant.

Mme COSSARD RABE :

Nous vous remercions de nous avoir permis d'être présentes aujourd'hui. Je suis en binôme avec Immany Czubowski. Nous avons vocation à continuer notre montée en compétence sur toutes les thématiques de l'eau et de pouvoir contribuer, à notre échelle, aux débats sur le sujet de l'eau.

M. le président :

Je vais vous dire un petit peu l'état des discussions sur la conférence nationale sur l'eau qui avait été annoncée par le Premier ministre Michel Barnier à l'époque, idée reprise par le nouveau Premier ministre François Bayrou.

Cette conférence nationale se met tranquillement en place. Au niveau national, un comité de pilotage a été créé, dans lequel nous retrouvons des membres du Conseil national de l'eau et un certain nombre d'acteurs sur le sujet.

Tout récemment, nous avons appris que des thématiques allaient être proposées pour renforcer les travaux. Ces thématiques tourneront autour de la gouvernance et du financement notamment. A titre personnel, il m'a été demandé si j'acceptais de participer au groupe de travail sur le financement au niveau national. J'ai dit pourquoi pas, surtout au regard du travail que nous avons mené autour du Cercle français de l'eau et des propositions que nous avons discutées lors de notre dernière rencontre à Limoges.

Mme Félix fait partie du groupe de travail sur les captages sensibles. C'est aussi un chantier engagé par le ministère, que nous allons regarder avec attention.

L'agence de l'eau et le comité de bassin ont pris l'initiative d'engager pleinement ce travail de consultation autour de cette conférence nationale. Nous aurons, en octobre, un travail de recollement de toutes les propositions pour essayer de contribuer activement à ces travaux. Le timing est très serré. Les sujets sont d'importance.

Je vous invite individuellement et collectivement dans vos collèges à réfléchir à cette conférence, à faire des propositions. Puis, nous les examinerons en octobre. Nous essayerons de faire un cahier de propositions et de suggestions. Nous aurons un grand débat sur le sujet, au moins au niveau de notre bassin.

Si je participe au groupe national, j'essaierai de vous passer les informations dont je disposerai pour faire vivre ce débat que nous pourrions avoir.

M. le Directeur va nous dire en quelques mots comment se passent les réunions décentralisées. Ensuite, nous passerons à l'ordre du jour.

M. OBLED :

Je passe la parole à Valéry Morard, directeur général adjoint de l'agence, qui pilote cette démarche avec d'autres collègues, pour faire un petit point sur ces ateliers qui, pour la plupart, ont été conclusifs sur des points très concrets.

M. MORARD :

Nous arrivons bientôt à la fin du processus. Nous avons mené quatre séries d'ateliers. Sur chaque lieu, il y a quatre ateliers comme cela a été rappelé. Différentes thématiques ont été abordées, principalement celles du financement, de la gouvernance et aussi celle des pollutions diffuses liées à la protection des captages. La question du partage de l'eau a été également évoquée. Nous devons parler bientôt de la mobilisation du grand public dans le dernier atelier qui se déroulera à Angers la semaine prochaine, le 8 juillet.

Nous avons abordé successivement ces thèmes à Redon, à Lempdes, à Poitiers. Hier, à Orléans. Chaque fois, nous avons eu plus de 100 personnes. A la fin, à peu près 600 personnes auront participé en présentiel au partage et aux débats sur ces questions.

Des propositions plus ou moins abouties ont émergé. Je dis « plus ou moins » parce que parfois, il va falloir creuser un petit peu. Je rappelle que l'idée était d'avoir cette démarche dite ascendante, mettant en avant des projets sur le territoire et peut-être identifier quelques blocages qui existent encore, avec des ajustements réglementaires qui pourraient être nécessaires. Ce sera complété par des contributions qui peuvent venir par ailleurs, soit de corps organisés, soit des processus menés par l'Etat sur le bassin. En ce moment, la mobilisation est assez forte sur les Pays de Loire où le préfet a souhaité, via les COP mais pas que, mettre en avant une réflexion sur l'eau.

L'objectif est de rassembler tout cela en septembre. Cela ne va pas être simple. Je remercie toutes les équipes de l'agence, particulièrement la direction de l'évaluation et de la planification, qui ont travaillé avec chaque délégation sur ces différents réunions et rendez-vous. Nous vous en dirons un peu plus d'ici là.

Un comité de pilotage rassemble le bureau du comité de bassin, les présidents de commissions territoriales et l'Etat. Ce comité validera la synthèse proposée par les services de l'agence avec l'Etat pour une transmission au comité de bassin du 14 octobre où nous relirons ensemble ces contributions. Cela ne sera bien évidemment pas la retranscription exhaustive de tout ce qui a été dit. Dans les ateliers, nous avons hiérarchisé. Nous avons retenu quatre propositions par atelier. Cela ne veut pas dire que les autres partent à la poubelle. Nous les gardons. Nous les mettons, de manière exhaustive, dans le recueil que nous pourrions constituer à la fin de cet exercice.

M. OBLED :

Je remercie tous ceux qui ont participé dans des délais très contraints. La conférence a été annoncée il y a un moment. Elle a été formalisée et officialisée très tard. Pour des raisons logistiques, il a fallu organiser ces ateliers territoriaux. Certains d'entre vous ont peut-être été pris de court par la date qui n'a pas pu être calée plus en amont. Un grand merci à tous ceux qui sont venus et ceux qui ont dit qu'ils auraient aimé venir mais qui n'ont pas pu le faire.

C'est un gros travail qui a été effectué par ceux qui ont participé aux ateliers et par les équipes de l'agence.

Je rappelle juste que nous sommes le seul bassin où le président de comité de bassin et la préfète coordinatrice de bassin ont souhaité avoir une déclinaison territoriale de cette conférence. Dans les autres bassins, en général, il y a un comité de bassin avec éventuellement un groupe de travail et un appel à contribution qui ouvre la démarche et un autre qui la ferme un peu plus tard.

Nous sommes certainement le bassin où la consultation la plus large est organisée dans les territoires.

M. le président :

Je répète : n'hésitez pas à faire des contributions, que ce soit à titre personnel mais c'est encore plus fort quand c'est au titre du collège. J'invite aussi les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et tous les niveaux de collectivité qui souhaitent faire des propositions à le faire. Je sais que le calendrier est contraint, mais c'est le moment. Valéry Morard a parlé d'un certain nombre d'initiatives qui sont prises par les préfets. Nous les ferons remonter.

Je souhaite, M. le Directeur, que nous fassions un bureau avec des présidents de commissions territoriales juste après l'été pour que nous ayons une première situation de retour, de manière que nous puissions bien nous imprégner de ce qui a été dit, que nous puissions digérer cela, ensuite un deuxième bureau pour préparer le comité de bassin d'octobre.

M. DORON :

Pour clarifier un élément qui a été abordé lors de ces ateliers, entre autres la question de méthode par rapport à la lettre de cadrage nationale, on s'est vu refuser hier certaines propositions jugées de niveau national et qui ne correspondraient pas aux attendus qui seraient limités au bassin Loire-Bretagne. J'en veux pour preuve la proposition d'un ministère de l'Eau. Chacun sait qu'aujourd'hui,

les différents ministères concernés sont segmentés, que ce soit l'Ecologie, l'Agriculture ou l'Energie. Cela faisait partie des propositions qui ont été faites hier, non pas par notre collègue mais nous portions la même proposition. Je voulais lever cette ambiguïté parce que cela m'a interpellé sur la forme.

M. le président :

Il y aura deux niveaux de proposition : le niveau bassin et le niveau plus national. Je pense qu'il ne faut pas hésiter à intervenir aux deux niveaux.

Je suis un peu embêté parce que tout cela se fait un peu dans la précipitation. Deux grandes échéances vont suivre : les présidentielles et les municipales. Ces questions, y compris celle du dérèglement climatique, vont être au cœur de tous ces enjeux. Ce n'est donc pas du temps perdu parce qu'il va nous falloir réfléchir collectivement pour avancer sur ces sujets.

Nous passons à la présentation de l'ordre du jour.

M. OBLED :

Nous avons quatre thématiques. Nous avons d'abord une thématique sur les instances, avec l'élection à la présidence de la commission Programme et une élection à la suite du renouvellement des chambres d'agriculture. Puis, nous aurons une présentation concernant un travail qui a été lancé à la suite des échanges que nous avons pu avoir depuis un peu plus de six mois sur le fonctionnement des instances en termes de dynamisation et de simplification.

Nous aurons ensuite une thématique « programme », avec une partie sur l'ajustement du volet « redevances » du 12^e où un avis conforme du comité de bassin sera demandé.

Nous aurons une thématique sur la planification, avec un avis à donner sur la révision du Sage Vilaine et sur le volet stratégique du document stratégique de façade.

La dernière thématique est l'inondation, avec un avis sur le PAPI de Clermont-Ferrand.

Mme ROBILIARD va dire un mot d'explication concernant Provote qui est la plateforme qui permet d'organiser les votes.

Mme ROBILIARD :

Il s'agit d'une plateforme avec laquelle vous pouvez voter. Vous avez tous reçu hier et ce matin un mot de passe concernant Provote. Si jamais vous ne l'avez pas reçu ou si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez adresser un message au secrétariat des instances qui vous enverra alors votre code.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2025

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le Président :

Ce document n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je vous propose de tester Provote pour adopter ce procès-verbal. Le vote est ouvert. Tous les membres du comité de bassin peuvent voter.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 mars 2025.*
- **Adoptée à la majorité (124 voix pour, 5 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-04 du 3 juillet 2025.

ÉLECTION A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION PROGRAMME

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Certains m'ont demandé la raison pour laquelle je quitte la présidence de la commission. Rassurez-vous, il n'y a pas du tout de grief avec le nouveau directeur, au contraire. Je trouve qu'il va bien faire les choses ici. Il se consacre aux sujets corps et âme. Il rencontre tout le monde. Il n'y a pas non plus de grief avec mes collègues élus ou avec l'assemblée. Il n'y a pas de grief avec la commission Programme. Il n'y a pas de grief du tout. Je pense qu'à un moment donné, il faut laisser la main. C'est une page qui se tourne. Je ne serai plus avec vous après les élections municipales. Il était donc important d'avoir une succession avant.

Je suis élu maire depuis 1989. J'étais élu à 27 ans. J'ai bientôt trente-sept ans de mandat. C'est vous dire un peu le parcours. A 27 ans, je trouve qu'il faut avoir un peu de folie pour être élu maire directement sans avoir été conseiller municipal.

Je me suis toujours intéressé à l'eau depuis le début eu égard à mon activité agricole mais aussi à mon activité d'élu. J'ai vite pris la présidence d'un syndicat d'eau qui a beaucoup évolué dans sa géographie par la suite parce qu'il enveloppe aujourd'hui quatre intercommunalités. C'est le travailler ensemble qui a permis d'arriver à tout cela.

Je suis arrivé au comité de bassin en 2001. Je suis en principe très court dans mes allocutions même si aujourd'hui, je vais être un peu plus long. Je trouve que parfois, beaucoup de politiques parlent longtemps pour ne rien dire ou pour ne pas dire l'essentiel, qu'ils soient de droite, de gauche, écologistes, etc. En 2021, je me disais que j'étais arrivé dans une grande assemblée où il ne se passe pas grand-chose. Les gens s'en prenaient les uns aux autres et n'avaient pas la bonne initiative de la politique de l'eau.

Puis, j'ai été élu au conseil d'administration de l'agence de l'eau. J'ai parlé avec Bernard Rousseau qui était un ancien des associations. Il m'a dit : « Il faut que tu y ailles, il faut qu'à un moment donné, de nouveaux élus de la base parlent de la vraie politique de l'eau et avancent dans la politique de l'eau ».

Je me suis présenté trois fois avant d'être élu au conseil d'administration. La première fois, j'avais fait un grand discours, la deuxième fois un petit discours, et la troisième fois, je n'ai presque rien dit et j'ai été élu. Tout cela pour vous dire qu'il faut parfois persévérer pour être élu. Certes, je n'en faisais pas un état d'âme mais je voulais aller plus loin pour connaître vraiment ce qu'était l'agence. En comité de bassin, nous n'avions que deux ou trois réunions par an. Pour connaître l'agence, il fallait y être sur plusieurs années. C'est ainsi que je suis arrivé au conseil d'administration.

Du conseil d'administration, je suis passé à la présidence de la commission des Aides, ensuite à la vice-présidence du conseil d'administration sous la houlette de notre amie Marie-Hélène Aubert qui, à l'époque, était présidente du conseil d'administration.

Avec M. Burlot comme président du comité de bassin, nous nous étions dit que ce serait bien qu'une liste du conseil d'administration apolitique se présente et que nous n'ayons pas cette guerre de politiques. Nous avons donc créé cette liste avec plusieurs d'entre vous qui êtes encore ici. Je pense qu'il est important que nous fassions de la bonne politique de l'eau et que nous soyons ensemble malgré nos différences d'idées, ce qui fait d'ailleurs l'essence du comité de bassin.

Je pense que c'est une bonne initiative pour arriver à cette politique de l'eau.

Une personne une fois m'a insulté, à tel point que nous sommes allés au tribunal. Cette personne n'avait aucun respect pour les services de l'agence non plus. Or, je trouve que les services de l'agence réalisent un merveilleux travail et je les en remercie encore. Cette personne a surtout manqué de respect envers Sandrine Reverchon, la directrice de la politique d'intervention. Cette personne est partie et j'ai décidé de prendre sa place. Je pense que ce manque de respect ne doit pas exister dans une agence. Ce fut un long parcours. J'avais cela comme objectif. Nous devons respecter les agents de l'agence.

Je crois que la sanction la plus dure pour cette personne a été de se faire débarquer par un petit maire d'une commune rurale alors qu'il était vice-président de région. Nous devons nous respecter les uns les autres, que nous soyons associations, agriculteurs, usagers économiques ou élus.

J'ai fait la transition du 10^e vers le 11^e programme. J'ai fait voter le 11^e programme alors que je n'étais même pas président de la commission Programme. Je l'ai su presque la veille au soir. Le président de la commission Programme n'était pas là et ne m'a même pas appelé. J'étais un peu aigri à cause de tout cela.

J'ai fait passer le 11^e programme. Je vous ai présenté le 12^e programme il y a quelque temps. J'ai vraiment aimé tout ce parcours. J'ai travaillé avec des personnes qui étaient là pour les compromis, pour trouver la solution et pour prendre des décisions même si parfois, elles étaient compliquées.

J'ai donc participé à la mise en œuvre de trois programmes. J'ai connu trois présidents du comité de bassin et trois directeurs de l'agence de l'eau depuis 2001. Il faut donner une suite à tout cela et mettre en place une transition avant les élections municipales.

Je sais qu'une personne va se présenter. D'ailleurs, je l'ai incitée à se présenter. Elle va poursuivre cette mission de la commission Programme. Je pense qu'elle fera même mieux que moi. Personne n'est irremplaçable. Il y aura toujours quelqu'un pour faire mieux que les autres.

Je vous ai relaté solennellement les moments durs que j'ai vécus ici. Toutefois, j'ai vécu des moments formidables, que ce soit professionnellement ou amicalement avec tout le monde. Je ne vais pas citer des noms pour ne pas en oublier. Il y a les services de l'agence. Il y a tous ceux qui sont membres de la commission Programme. Puis, il y a quelqu'un en particulier.

Nous sommes arrivés pratiquement en même temps à l'agence. Nous avons fait ce parcours. Maintenant, nous sommes non pas les mauvais élèves mais ceux qui pinaillent un peu sur tout. Il s'agit de M. Gandrieau. Nous avons échangé tellement de coups de fil et de mails en travaillant ensemble. C'est une personne qui, comme moi, va vous dire ce qu'il pense mais qui travaille fortement ces dossiers. Nous étions un binôme d'élus. Nous aurions aimé que beaucoup d'autres élus s'intéressent à tous sujets.

Merci aux salariés de l'agence et à toute la commission Programme. Merci également aux services de l'Etat que j'ai pu côtoyer en tant que président de la commission Programme.

Cependant, vous allez devoir encore me supporter parce que je vais rester au conseil d'administration jusqu'en 2026. Ce n'est pas sans une certaine amertume que je quitte cette présidence mais je pense qu'à un moment donné, il faut passer le flambeau. J'ai aimé cette fonction. Merci à tous.

M. OBLED :

Je suis arrivé à l'agence en septembre dernier. J'ai essayé de passer quelques coups de fil aux personnes qui étaient aux fonctions clés. Avec M. Albert, nous étions restés assez longtemps au téléphone. Il m'a donné sa conception des instances, la manière de diriger la commission Programme et la manière d'être un membre du comité de bassin en me disant que finalement, un membre du comité de bassin était un ambassadeur dans les deux sens, à savoir un ambassadeur de ce qu'il doit représenter et un ambassadeur des compromis qui ont été faits. Il m'a appris énormément de choses.

Cher Philippe, je vous ai vu à l'œuvre. Quelle chance pour moi d'avoir eu un président de la commission Programme qui a une telle connaissance du monde de l'eau, une telle connaissance des dossiers, une telle appréhension des positions que peuvent avoir les uns et les autres pour construire, avant même la réunion de commission ou autres, les conditions du compromis. En effet, on se réunit dans des commissions, puis on vote. Cela prend parfois deux minutes, parfois une heure et demie. Or, cela a représenté, en amont, des heures et des heures de travail et de construction du compromis, de capacité des uns et des autres à se parler avec une volonté d'aboutir. Je le dis parce que cela fait écho aux propos précédents de M. Albert empreints de bienveillance.

Si nous avons eu au comité de bassin, au conseil d'administration également, la possibilité de prendre des délibérations, de donner des avis qui construisent la politique de l'eau, nous le devons, en grande partie, à M. Albert.

Je suis allé voir M. Albert à l'œuvre sur le terrain dans son département des Deux-Sèvres. Il fait la même chose chez lui, avec la même volonté de construire des compromis pour l'intérêt général. Je sais que je vous regretterai. Je suis content que vous restiez au moins jusqu'aux élections prochaines.

Merci pour le souci que vous avez eu d'associer les équipes à chacune de vos interventions. Merci pour l'écoute que vous avez eue, la reconnaissance que vous leur avez exprimée. Je pense pouvoir dire au nom de tous les collègues qui ont travaillé avec vous que c'était un plaisir.

M. GANDRIEAU :

En tant que vice-président, je vais parler au nom du conseil d'administration de l'agence de l'eau en l'absence de Mme la Préfète. L'art du compromis se travaille, avec toujours une ligne directrice la plus claire possible pour pouvoir atteindre cet objectif qui n'est pas toujours simple. L'écoute des autres, c'est toujours important.

M. Albert faisait référence à Bernard Rousseau. Au départ, j'avais des réticences par rapport à ce qu'il représentait. J'ai fini par l'apprécier énormément. Nous avons parfois besoin de nous rapprocher, de respecter les idées des autres et d'avancer. Je le dis assez solennellement à ceux qui arrivent. Vous allez découvrir des différences entre vos positions. On avance en s'écoutant.

Avec M. Albert, nous sommes de la même trempe. Je tenais, au nom de la préfète, à le remercier énormément.

M. le Président :

Je m'associe à tous ces remerciements. Pour avoir vécu l'épisode mentionné par M. Albert dans son propos, je dirais simplement qu'il faut toujours faire attention à ce que l'on fait. Quand on cherche l'humiliation, on a en retour ce que l'on mérite.

Effectivement, la volonté a toujours été de faire le lien entre le comité de bassin et le conseil d'administration, d'avoir des commissions partagées. Cela est extrêmement important. Le parlement de l'eau a un outil opérationnel qui est l'agence. Il faut que nous soyons, au maximum, en symbiose. M. Albert l'a très bien fait, donc merci. Je ne doute pas qu'il saura transmettre toutes ses compétences et son savoir-faire au prochain président.

J'ai enregistré la candidature de M. Poirier. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme ROUSSET :

Je voudrais dire un petit mot de remerciement à M. Albert pour son travail. Je regrette vraiment qu'il n'aille pas jusqu'à la fin du mandat. Arrêter une mission aussi importante à cinq mois des élections, c'est tout à fait dommage. Le prochain aura forcément du mal à prendre ses marques. Nous perdons un peu de continuité.

M. POIRIER :

Bonjour à tous. J'ai 51 ans. Je suis marié, père de deux enfants. J'étais élu maire en 2008 dans une commune rurale de 500 habitants, directement dans la case de départ de la mairie, comme M. Albert. Très rapidement, j'ai occupé des fonctions liées à l'environnement, notamment au syndicat de rivières local. Nous étions, petit à petit, arrivés à la fusion à Grand Poitiers. En 2017, j'ai pris la vice-présidence Agriculture, Alimentation et Ruralité à l'époque. Aujourd'hui, j'ai une délégation qui se complète avec la Gemapi.

En ce moment, nous avons un gros dossier PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), avec des questions autour des transformations viande, légumerie, etc. Nous faisons justement le lien entre la qualité de l'eau et la question des filières, avec l'argument que les filières sont un prétexte à changer les pratiques.

Je suis donc maire, vice-président du Grand Poitiers, assez classiquement dans la continuité des représentations dans des syndicats de rivière EPTB, CLE... Je suis aussi président d'un service unifié qui rassemble trois EPCI (Haut-Poitou, Grand Poitiers et les Vallées du Clain). Cela représente 265.000 habitants. Nous gérons un programme qui rassemble deux fonds européens

FEDER (Fonds européen de développement régional) et FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Nous approchons les 7 M€.

Après le discours de M. Albert, je comprends mieux pourquoi j'ai mis du temps à me décider. Je mesure aussi pourquoi je souhaite continuer. C'est parce que cela s'inscrit complètement dans ce que je fais tous les jours dans mes différentes fonctions. Les mêmes questions de compromis et d'équilibre, que M. Burlot a pointées, sont présentes dès lors que nous sommes sur du qualitatif et du quantitatif en local. Vous savez que le Grand Poitiers est dans une zone un peu complexe sur le volet quantitatif en particulier. Nous avons les mêmes questionnements, les mêmes recherches d'équilibre. Je me dis que cela a du sens que de le porter à la présidence de la commission Programme.

Je suis partisan d'avoir toutes les représentations, avec le respect des personnes. Nous avons bien compris le sens des mots tout à l'heure. Toute cette représentation nous sert à toucher les deux bouts pour nous permettre d'arriver à une sorte de compromis. Nous avons besoin de ces extrêmes de temps en temps comme aiguilleurs pour arriver à trouver cet équilibre. C'est un peu cette idée que je souhaite porter à la présidence.

M. le Président :

Je vous propose de passer au vote. Tous les collègues votent pour cette élection parce qu'il s'agit d'une présidence de commission. C'est un scrutin à deux tours, avec une majorité absolue au premier tour et une majorité relative au deuxième tour. J'ouvre le scrutin.

- *Election à la présidence de la commission Programme.*
- ***M. Frédy Poirier, seul candidat, est élu la majorité (123 voix pour, 15 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-05 du 3 juillet 2025.

ÉLECTION DE DEUX REPRESENTANT(E)S DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point « instances » n°3 de l'ordre du jour

M. le Président :

Les représentants des usagers économiques sont au nombre de cinq au conseil d'administration, dont trois sont fléchés :

- un représentant ou une représentante de la profession agricole ;
- un représentant ou une représentante des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture ;
- un représentant ou une représentante des professions industrielles.

Il s'agit aujourd'hui d'élire les remplaçants de Mme Schaepelynck et de M. Noyau, l'un des remplaçants devant être obligatoirement être de la profession agricole.

Je demande au collège des usagers économiques s'ils ont des propositions à nous faire et quelles sont-elles. Ensuite, nous passerons au vote.

M. OBLED :

Sachant que si c'est une liste, il faut deux femmes ou un homme et une femme. C'est pour respecter la parité et les équilibres dans la mesure où il y a cinq postes.

M. DEGUET :

Dans ce collège, il y a des gens dont on se demande s'ils sont toujours représentants de la structure qui les a envoyés. Je voulais savoir si vous aviez vérifié.

M. le Président :

A qui faites-vous référence, M. Deguet ?

M. DEGUET :

Il n'en reste plus que trois, donc c'est le représentant de la pêche.

M. OBLED :

C'est bien noté. Nous ne pouvons pas répondre maintenant parce que le vote porte sur les deux. M. le Président, ce que je propose, c'est que l'on vous soumette une analyse de la situation dont il pourra être fait état lors du prochain comité de bassin.

M. VALLEE :

Je suis toujours présent.

M. le Président :

Le collège des usagers économiques a-t-il des propositions ?

M. SERVANT :

Comme les deux sortants étaient issus des chambres d'agriculture, nous allons nous représenter à deux issus des chambres d'agriculture à la suite des élections aux chambres d'agriculture. Il y aura une femme et un homme pour respecter la parité. Je laisserai Mme Voyet se présenter.

Je me présente pour prendre la suite de M. Noyau et de Mme Schaepelynck qui ont œuvré largement au sein du conseil d'administration. Nous souhaitons donc continuer à représenter le monde agricole au sein du conseil d'administration. Aujourd'hui, l'enjeu est assez compliqué.

Je suis agriculteur au nord Charente-Maritime, entre La Rochelle et Niort, en grandes cultures avec de la diversification sur diverses productions. Je suis impliqué depuis longtemps dans le syndicalisme agricole mais surtout dans les chambres d'agriculture et sur le dossier de l'eau depuis de nombreuses années.

J'ai eu le plaisir de mener un certain nombre de dossiers à la commission mixte « inondations » du Comité national de l'eau pendant un certain temps.

J'ai pu suivre la mission du préfet Bisch il y a quelques années sur la question de la gestion de l'eau. Nous avons fait un binôme avec une représentante de France Nature Environnement. Comme quoi c'est possible... Avec des inspecteurs de CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) et de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable), nous avons fait le tour de France, soit une vingtaine de territoires où il y avait des difficultés, des tensions sur la gestion de l'eau.

Nous avons, à ce moment-là, beaucoup œuvré pour la mise en place de PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau), avec une instruction qui en était issue. J'avais trouvé cela très intéressant. Il fallait que nous recherchions, sur les territoires, le compromis, le consensus, la manière de gérer l'eau. On parlait de multiusage. C'était avant 2022. Après 2022, la question du multiusage et de la difficulté de l'eau pour d'autres secteurs est encore plus largement apparue.

J'ai pu travailler l'axe 3 du Varenne agricole de l'eau, avec Jean Launay, président du Comité national de l'eau. Le travail a porté sur différents sujets.

Ensuite, nous avons eu les assises. Puis, il y a eu le plan Eau. J'ai donc travaillé longtemps sur la question de l'eau.

Je pense avoir toujours défendu une position de partage et de consensus, essayer de discuter les uns et les autres. Je sais l'importance de l'eau, notamment sur une exploitation agricole. Je suis toujours exploitant agricole. Il faut jongler en permanence entre les excès et les manques d'eau. Je sais vraiment l'importance de l'eau à la fois sur la quantité et sur la qualité. C'est pour cela que j'ai toujours œuvré dans ce sens-là.

Notre position n'est pas toujours facile ici. Elle l'est encore moins au conseil d'administration puisque nous devons représenter nos collègues. Nous devons aussi leur rendre des comptes. Comme je le dis souvent, nous sommes un peu le fusible ici. J'ai l'impression qu'il faut que nous montions en intensité de plus en plus. De fusible à 5 ampères, nous étions passés à 20, 30 ou 40 ampères. Cela devient plus compliqué. Nous essayons toutefois de tenir pour parler de l'agriculture, pour défendre les intérêts mais aussi pour trouver des consensus. La position n'est pas toujours très facile mais c'est ce que je vais essayer de faire au conseil d'administration.

Mme VOYET :

Je suis agricultrice au sud-est de l'Eure-et-Loir. Je suis récemment élue en tant que vice-présidente à la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et également au bureau de la chambre régionale Centre-Val de Loire. Je suis irrigante. Je suis installée avec mon mari. De ce fait, le sujet de l'eau est important. C'est d'ailleurs un sujet qui me tient à cœur. Sur une exploitation, l'irrigation permet de diversifier les cultures. Sur la nôtre, nous avons une dizaine de cultures.

M. le Président :

Pour cette élection, ne vote que le collège des usagers économiques.

M. MOREAU :

Je remercie aussi le travail réalisé par M. Albert pendant toutes ces années. Je sais que c'est quelqu'un qui a recherché en permanence le compromis. Je le remercie pour tout ce qu'il a effectué depuis des années même si sur certains points, nous pouvions être en désaccord. Il n'empêche que nous pouvons nous respecter et travailler ensemble.

Je voulais aussi intervenir sur ce sujet des usagers économiques et des deux candidatures. Je souhaiterais, en tant que représentant de la FNAB (Fédération nationale de l'agriculture biologique), proposer que nous puissions travailler davantage de concert. Nous ne le faisons plus auparavant avec vos anciens collègues. Ce serait une nécessité parce que la place de l'agriculture biologique dans la qualité de l'eau est essentielle.

Ainsi, je ne m'oppose pas du tout à vos candidatures mais je voulais juste rappeler cela parce que cela n'a pas été toujours fait par le passé. Je pense qu'aujourd'hui, vu les enjeux, nous avons intérêt à nous concerter davantage en amont de certaines positions. C'est le vœu que j'émetts.

M. le Président :

Le vœu a été entendu. Le vote est ouvert.

- *Election de deux représentants du collège des usagers au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Mme Vanessa Voyet et M. Luc Servant sont élus à la majorité (30 voix pour Mme Voyet, 30 voix pour M. Servant, 3 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-06 du 3 juillet 2025.

ÉLECTION DE DEUX REPRESENTANT(E)S DE LA PROFESSION AGRICOLE A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

Point « instances » n°4 de l'ordre du jour

M. le Président :

Nous avons la présence dans cette commission de Mme Schaepelynck et de M. Bonnefous. J'ai reçu les candidatures de M. Servant et de Mme Suteau. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, donc je vous propose de passer tout de suite au vote en rappelant que seuls les usagers économiques votent pour cette proposition.

- *Election de deux représentants de la profession agricole à la commission relative aux milieux naturels.*
- *Mme Carmen Suteau et M. Luc Servant sont élus à la majorité (27 voix pour Mme Suteau, 27 voix pour M. Servant, 2 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-07 du 3 juillet 2025.

ÉLECTION D'UN(E) REPRESENTANT(E) DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES AU COMITE DE GESTION DES RESERVOIRS DE NAUSSAC ET VILLEREST ET DES ETIAGES SEVERES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point « instances » n°5 de l'ordre du jour

M. le Président :

Nous avons à désigner un représentant du collège des usagers économiques en remplacement de M. Bonnefous. Nous avons enregistré la candidature de M. Bacconnier. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose de passer au vote, sachant que là encore, seuls les usagers économiques sont appelés au scrutin.

- *Election d'un représentant du collège des usagers au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne.*
- *M. Gérald Bacconnier est élu à la majorité (29 voix pour, 1 vote blanc).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-08 du 3 juillet 2025.

M. BACCONNIER :

Je remercie l'assemblée. Je suis agriculteur dans le département de l'Allier au sud de Moulins. Vous avez pu connaître M. Bonnefous qui était élu à la chambre d'agriculture auparavant et que je remplace pour une nouvelle mandature. Je vais essayer de travailler sur le sujet de l'eau, notamment en ce qui concerne tous les problèmes d'étiage qui sont très importants puisque nous sommes des consommateurs, mais occasionnellement, et surtout à cette époque.

ÉLECTION D'UN(E) REPRESENTANT(E) DE LA PROFESSION AGRICOLE AU COMITE DE GESTION DU CENOMANIEN

Point « instances » n°6 de l'ordre du jour

M. le Président :

J'enregistre la candidature de M. Sterlin.

M. STERLIN :

Je fais partie des nouveaux élus. Je suis agriculteur sur la commune de Parçay-Meslay en Indre-et-Loire, une commune limitrophe de Tours. Je suis à peu près à 100 m au-dessus de la nappe du Cénomaniens, donc peu concerné. Néanmoins, dans mon département et dans d'autres, elle affleure à certains endroits, donc il y a une problématique importante qui concerne le monde agricole, dont je voudrais être le porte-parole si je suis élu.

Je suis maraîcher sur une exploitation d'une vingtaine d'hectares, avec des cultures spéciales mais à dominante maraîchage. Nous faisons plus d'une trentaine de cultures différentes et toutes en vente directe.

Je suis élu à la chambre d'agriculture régionale. J'ai déjà fait un mandat à la chambre d'agriculture d'Indre et Loire. J'ai été élu et même premier adjoint de ma commune pendant dix ans. Nous avons un forage dans le Cénomaniens sur cette commune. J'ai également fait un passage au CESER. J'ai eu diverses responsabilités avant de venir au comité de bassin Loire-Bretagne.

M. le Président :

Il n'y a pas d'autres candidatures, donc je vous propose d'ouvrir le scrutin. Seuls les usagers économiques peuvent voter.

- *Election d'un représentant de la profession agricole au comité de gestion du Cénomaniens.*
- ***M. Nicolas Sterlin est élu à la majorité (30 voix pour, 2 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-09 du 3 juillet 2025.

RESTITUTION DE LA MISSION INSTANCES

Point « instances » n°7 de l'ordre du jour

M. le Président :

Nous avons engagé un travail autour du fonctionnement de nos instances, avec l'attache d'un jeune élève ingénieur, Charles Gille. Nous allons vous faire une première présentation de ce travail. Je passe la parole à M. le Directeur qui va nous en dire un mot.

M. OBLED :

Lors de plusieurs comités de bassin, conseils d'administration et de diverses commissions, nous avons pu ressentir votre expression d'un besoin de dynamisation, de simplification et de réflexion sur la façon d'améliorer les choses dans les instances. Cela a été bien reçu. Cela correspondait à mon arrivée aussi. J'ai fait des constats que j'ai pu parfois partager avec certains d'entre vous.

En vous entendant, en échangeant avec les collègues, nous avons décidé, à l'agence, d'apporter une pierre à l'édifice, ou des éléments à la réflexion, en recrutant un élève ingénieur qui ne sera plus élève ingénieur très longtemps puisqu'il va prendre son poste en DDT dans une région qui n'est pas concernée par notre bassin puisque c'est cette belle région des Hauts-de-France. Il s'agit de Charles Gille que certains d'entre vous ont vu et avec qui vous avez pu passer une heure que j'espère avoir été agréable.

Charles Gille fait un rapport dans le cadre de ses études. C'est un rapport qui lui appartient. Les choses qu'il va nous présenter lui appartiennent bien qu'ayant été recruté pour cinq mois par l'agence de l'eau. Les éléments seront néanmoins portés à la connaissance du comité de bassin pour les suites que vous souhaiterez donner.

Je remercie Charles Gille pour tout le travail qu'il a réalisé. Le travail n'est pas celui de l'agence. Ainsi, ce n'est pas l'agence qui porte la réflexion. Nous avons voulu néanmoins que ce travail soit le plus libre possible, qu'il ne soit pas bridé.

Charles Gille, merci pour votre travail. C'est à vous de nous le présenter aujourd'hui.

M. GILLE :

Bonjour à toutes et à tous. Je vous informe que j'ai déjà fait cette présentation il y a un mois au bureau du comité de bassin. Je viens de terminer la rédaction de mon mémoire que je soutiens la semaine prochaine.

Je vais vous redire quelques éléments de contexte. Cela fait plus de soixante ans que la loi sur l'eau de 1964 a introduit les principes de gouvernance : la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin, l'autonomie financière des bassins avec des principes de financement (« l'eau paie l'eau », pollueur-payeur, préleveur-payeur), une participation des usagers à l'orientation des politiques de l'eau au comité de bassin. Ce comité de bassin se veut séparé par rapport au conseil d'administration, à l'Etat, avec un pouvoir autonome. Cette démocratie de l'eau, finalement, n'a jamais fait l'objet d'une évaluation. L'agence voulait poser ce premier jalon et se poser ces questions : où en est-on de la démocratie de l'eau ? Tient-elle ses promesses ? Concrètement, qu'est-ce que c'est ?

Aussi, avant ma mission, les services de l'agence ont fait des constats, dont celui d'une faible participation qui n'est pas propre au comité de bassin Loire-Bretagne, qui était également le cas dans d'autres types d'instances, mais qui pose question au regard de l'importance des décisions qui sont prises, notamment la définition des priorités d'intervention financière de l'agence, en particulier sur le collège des élus. Ces constats ont été également ceux de la Cour des comptes qui a fait un rapport récemment en 2025.

Le comité de bassin a également fait remonter des questionnements, voire parfois des critiques sur le fonctionnement des instances, constatant des débats trop techniques, quelquefois trop longs, avec des fois un manque d'écoute, voire de respect entre certains membres. Ont été évoqués des problèmes dans la gouvernance aussi, l'impression de ne pas être suffisamment impliqué dans la décision, et également un problème dans l'ouverture aux territoires et l'absence de lien par exemple avec les commissions locales de l'eau.

J'ai commencé ma mission dans un contexte d'incertitude qui s'est depuis levé sur l'organisation de la conférence nationale sur l'eau. Il faut dire que la toile de fond durant ma mission était des décisions perçues comme non acceptées, par exemple sur le cadrage des priorités et des dépenses de l'agence de l'eau, avec ce contexte récurrent de remise en cause des compétences des agences de l'eau.

L'objectif de ma mission est de partir de ce modèle que l'on veut préserver, que l'on exporte presque dans le monde depuis maintenant soixante ans, et pour éviter une critique plus forte de ce modèle, voir ce que l'on peut améliorer pour le renforcer. C'est le point de départ.

J'ai suivi ce que m'a recommandé l'agence en termes de méthode, c'est-à-dire faire une enquête qualitative, avec des entretiens pour vous rencontrer, écouter ce que vous aviez à dire. J'ai rencontré une trentaine de membres du comité de bassin et beaucoup d'autres acteurs. Je voulais aussi faire une enquête plus quantitative et interroger tous les bassins pour sortir de cette étude de cas uniquement « Loire-Bretagne ». Pour différentes raisons, elle n'a pas été faite mais j'espère que l'agence Loire-Bretagne la poursuivra avec les autres agences et les comités de bassin. Après la mission, nous verrons ce que vous déciderez pour la suite.

Le premier résultat que je voulais vous partager, c'est que de manière générale, les personnes que j'ai rencontrées témoignent de leur attachement aux instances de bassin. Selon vous, des décisions importantes y sont prises. Ces instances ont une plus-value par rapport aux autres instances que vous pouvez fréquenter par ailleurs, donc il faut les préserver.

En contrepartie, les difficultés que je vais évoquer maintenant, notamment les freins à la participation génèrent une frustration, voire une usure pour les plus motivés, ce qui est assez logique finalement.

Je vous ai demandé quels étaient les freins à votre participation. Vous m'avez, en premier lieu, parlé du temps (temps de préparation, réunion, manque de temps pour échanger entre vous et vous concerter en amont des instances pour certains). Ce temps peut être, par exemple, trois à quatre jours par mois. Vous trouvez que c'est trop comme temps d'implication. Certains ont évoqué le coût en termes de manque à gagner et le fait d'être bénévole. Puis, il y a le fait que les débats soient très techniques. Il y a un besoin d'objectiver cela aussi. Tout cela fait que les motivations peuvent baisser. Pour certains, un cercle vicieux se met en place (de l'usure, de la frustration, voire du décrochage).

Selon vous, ces aspects peuvent être liés à des problèmes dans la comitologie. Il y a effectivement un besoin de redynamiser cette comitologie. Parfois, il y a un manque de fluidité entre les niveaux d'instances. Des compromis peuvent être remis en cause. Selon vous, il y a peut-être un besoin de modérer davantage les débats ou alors de moins diluer les sollicitations que vous jugez plus importantes pour que vous puissiez plus prioriser.

Je ne reviens pas sur les plus-values des instances de bassin qui sont multiples. Cependant, les mettre en avant pourrait permettre de susciter davantage d'intérêt et de motivation. Cela vous permet de comprendre l'autre, de créer de la cohésion. Nous l'avons vu avec votre initiative sur la médiation concernant les retenues des Deux-Sèvres. Nous avons un décalage entre la relative cohésion et cette expression commune au comité de bassin qui est décalée par rapport aux territoires. Nous voyons la plus-value démocratique du comité de bassin.

Vous souhaitez des évolutions plus fondamentales dans le fonctionnement des instances. Vous attendez une animation supérieure des collègues, pas seulement un accompagnement technique mais une manière de mieux organiser politiquement les collègues même si certains, nous le voyons dans les groupes, souhaitent plutôt transcolléger, ne pas rester dans des logiques de collège. Vous attendez que plus de points de vue soient représentés, peut-être actualiser la composition des acteurs au comité de bassin. Vous attendez plus d'autonomie, par exemple par rapport à l'Etat.

Ce qui me semble important, c'est qu'avant même de regarder comment diminuer le temps, il s'agit d'abord de redéfinir ce que vous attendez du débat : sur quoi voulez-vous débattre ? Certains ne souhaitent pas débattre uniquement sur l'eau mais attendent de débattre sur des sujets plus transversaux, par exemple : pourquoi regarder l'eau sans regarder le modèle économique, sans regarder l'alimentation ? Quels liens peuvent être faits entre l'eau et l'énergie ? Même si ce n'est pas ce qui est attendu au niveau national. En tout cas, c'est ce que vous attendez.

Quand j'ai commencé ma mission, j'avais cet étonnement personnel sur : quel est le lien entre la boussole de l'eau, le comité de bassin, et les porteurs de projets, à savoir ceux qui mènent des actions sur les territoires et que l'on retrouve dans les commissions locales de l'eau ? C'est également un attendu de ma formation finalement de répondre à la question : comment la démocratie de l'eau s'inscrit-elle dans l'action publique ?

Quand j'ai commencé, il y avait ce chantier que le comité de bassin avait décidé avec l'agence sur les commissions territoriales. J'ai pu en discuter beaucoup avec vous. Vous avez exprimé le besoin de les redynamiser. Parfois, vous n'avez pas l'impression concrètement qu'elles sont utiles. Dans un contexte où les compétences des comités de bassin et des agences de l'eau sont remises en cause, aider à trouver des actions productives qui servent à la transition dans ces commissions, dans les territoires, c'est vraiment important.

Sur la comitologie, vous attendiez par exemple de modérer les débats en fixant un temps de parole, d'avoir un certain débat en restreignant l'accès à certaines commissions pour débattre en plus petit comité pour pouvoir plus facilement exprimer et trouver des compromis.

Sur les freins d'implication, vous attendiez de plus densifier les décisions que vous jugez importantes – il y a un dissensus là-dessus entre vous –, de repenser le format des dossiers de préparation, avec des dossiers plus synthétiques, moins exhaustifs. Encore une fois, vous n'êtes

pas forcément d'accord les uns avec les autres sur ce sujet, donc il y aura un besoin de débat au sein des instances de bassin.

Puis, il y a ce débat de l'indemnisation qui ne dépend pas que du comité de bassin puisqu'il relève d'une décision nationale mais vous pouvez vouloir l'avoir librement.

Concernant les évolutions du fonctionnement des instances de bassin, je ne reviens pas sur l'animation des collèges que j'ai abordée mais c'est une solution qui doit être trouvée en interne à l'agence ou en recourant à l'interagence pour trouver un animateur de collège.

A propos de la composition du comité de bassin, j'ai entendu les sujets du lien entre la terre et la mer, les pollutions de la terre vers la mer. Voudrait-on avoir plus de représentants du littoral ? Qu'il y ait vraiment une discussion entre les acteurs de la terre et de la mer au comité de bassin.

Il y a eu aussi la proposition de plus recourir au rapporteur.

Vous voulez aussi parler de sujets plus vastes. Il y a besoin d'une place du conseil scientifique pour éclairer ces sujets : comment renforcer le rôle du conseil scientifique qui peut être central dans le débat ?

Je voulais juste revenir sur ce dernier axe de réflexion. Le rôle des commissions territoriales est, selon vous, à repenser. Plus qu'une simple échelle intermédiaire, cela pourrait être un niveau de gouvernance intercalé entre le comité de bassin et les CLE où vous pourriez avoir des débats politiques en amont du programme, du Sdage, avec des contributions territoriales dans un contexte où l'on doit prioriser les actions. Il y a un besoin d'expression des préférences territoriales. La priorisation est la philosophie du 12^e programme.

On pourrait imaginer, pour garder cette synthèse au comité de bassin, que ce soit bien le comité de bassin et le CA qui soient décisionnaires, qu'il y ait un rapportage du président de la commission territoriale. Je ne rentre pas dans le détail mais il y a un certain nombre d'outils dont on pourrait doter les commissions territoriales. On pourrait imaginer aussi qu'elles s'ouvrent plus à des acteurs qui ne sont pas forcément des acteurs de l'eau, des élus qui portent d'autres compétences par exemple. Cela a été expérimenté au bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Je termine par un dernier mot pour vous remercier. Je l'ai déjà dit au bureau du comité de bassin. C'est aussi grâce à votre implication que cette enquête a pu prendre forme. J'espère que vous aurez la même implication pour lui donner les suites et lui donner corps. Merci pour toutes ces rencontres.

M. OBLED :

Je pense que tout le monde ne pourra pas prendre la parole mais je me fais l'écho de ce que j'ai entendu des échanges avec la plupart d'entre vous qui m'ont dit, quand ils ont été interrogés, que cela semblait utile.

Merci à Charles Gille pour ce rapport et bonne chance pour votre parcours. Je ne doute pas que ce stage vous a aussi apporté quelque chose.

M. le Président, je pense que ce rapport sera une contribution à la réflexion qui pourrait prendre une forme de groupe de travail.

M. le Président :

Merci, Charles Gille, pour la qualité du travail et de la présentation. Nous en avons déjà parlé en bureau lors de notre dernière rencontre. Ce que je vous propose, c'est de poursuivre ce travail d'enquête et d'amélioration de nos instances en créant un groupe de travail qui pourra être composé de trois représentants du collège des parlementaires et des collectivités, deux représentants du collège des usagers économiques, deux représentants des usagers non économiques et un représentant du collège Etat, en étant accompagné par deux agents de l'agence de l'eau. L'idée est de continuer à travailler sur ces propositions, avec un bureau élargi aux présidents de commissions territoriales pour essayer d'avoir quelque chose de plus consensuel possible, en se fixant un objectif de renouvellement municipal, notamment pour suggérer des choses plus fonctionnelles.

M. MORARD :

M. le Président, pour la bonne forme, nous modifierons la délibération en ce sens que le groupe de travail n'est pas accompagné par un représentant de l'Etat, mais le représentant de l'Etat fait partie du groupe de travail. C'est pour la bonne lecture de la délibération.

M. COUTURIER :

En tant que président de commission territoriale, je me suis senti très concerné par ce travail de réflexion. Il y a effectivement un lien qu'il faut retendre entre le comité de bassin et les territoires. La commission territoriale est certainement le lieu malgré qu'il existe un certain nombre de dysfonctionnements ou de non-participations qui posent un problème. Je suis tout à fait partant pour continuer à explorer des pistes nouvelles sur ce sujet, tout en veillant à ce que la proposition respecte le bon fonctionnement démocratique. De ce fait, je suis candidat pour représenter les usagers non économiques au groupe de travail.

Mme ROUSSET :

Je voulais souligner la qualité du travail de Charles Gille et surtout la qualité de ses rendez-vous, ce qui a été très agréable.

Pour la suite de ce travail, comment fait-on pour passer vraiment à du concret ? Un groupe de travail prend du temps. Il y a peut-être des choses que l'on pourrait très concrètement faire avancer.

Puis, dans la constitution du groupe de travail, s'il y a des décisions à prendre, je ne sais pas si celui-ci représentera la proportionnalité du comité de bassin.

M. le Président :

Ce sera le comité de bassin qui prendra les décisions.

M. DEGUET :

C'est juste pour vérifier la rédaction définitive sur laquelle nous votons. C'est bien composé de huit membres du comité de bassin, dont un représentant du collège Etat. Je suppose que ce n'est pas quelqu'un qui est désigné spécifiquement mais qui est déjà dans le collège Etat. De ce fait, il faudra enlever complètement le « supplémentaire ». En revanche, il faudra mettre les deux agents de l'agence de l'eau.

Mme HAAS :

Je voulais connaître la temporalité de ce groupe de travail ainsi que la charge prévue pour celles et ceux qui en feraient partie.

M. POIRIER :

Je veux simplement remercier le fait d'avoir repointé du doigt le sujet indemnitaire que je n'ai pas du tout évoqué dans ma présentation parce que je suis actif. Si nous voulons des gens qui s'impliquent, à un moment ou un autre, il faudrait y penser. On tourne autour. Cela a déjà été évoqué il y a un an par un collègue. C'est sérieux. Ce n'est pas juste un point à évoquer, il faut vraiment travailler le sujet. Cela fait partie de mes interrogations pour m'engager ou pas. Est-ce que je maintiens mon contrat de travail ? Est-ce que j'arrête ? Est-ce que je bouge ? C'est loin d'être négligeable. Il n'y a pas que des retraités dans l'instance.

Mme BRUNY :

Pouvez-vous préciser ce qui a été indiqué pour les présidents de commission territoriale ?

M. DORON :

C'est juste pour apporter un témoignage en tant qu'élus associatif bénévole et qui s'est impliqué dans ces instances pendant plus de vingt-cinq ans. La question qui a été posée par M. Poirier à l'instant est un peu centrale. C'est dommage qu'elle n'ait pas été posée plus tôt. Suivant le cadre d'emploi des élus, qu'ils soient professionnels, associatifs ou autres, le fait d'être membre du comité de bassin peut avoir des conséquences sur la carrière professionnelle et je peux en attester à titre personnel. Je le dis tel que je le pense, tel que je l'ai vécu et subi, sachant que l'employeur n'a aucune obligation de vous libérer par ailleurs. Chaque fois que j'ai pu être présent, c'était sur mes jours de congé. Mes jours de congé étaient sacrifiés sur l'autel de l'eau. C'est pour apporter un témoignage sur la réflexion qui doit nourrir le débat au sein de ce groupe de travail.

M. le Président :

C'est de la maltraitance. Cela étant, on s'étonne que les élus ne viennent pas. A un moment donné, vous y passez du temps. Effectivement, il y a un sujet. Je ne vous parle pas des frais de déplacement, ni du remboursement des chambres quand vous allez à Paris. Je ne vous parle pas des frais kilométriques. Je peux témoigner que tout ce que je fais en tant que président, c'est de ma poche. Quand on voit le temps que nous y passons... Je ne suis pas en train de me plaindre mais il y a quand même un problème.

Concernant notre groupe de travail, je souhaite que le bureau élargi aux présidents de commissions territoriales puisse examiner les propositions. Cela va aussi beaucoup reposer sur la territorialisation.

Je demande que ce groupe de travail respecte les équilibres du comité de bassin. Nous allons réajuster. Néanmoins, l'idée n'est pas de se retrouver à quarante dans une réunion. Il faut que nous soyons un petit groupe pour faire des propositions.

En termes d'objectif, je pense que l'objectif que nous devons nous donner, ce sont les municipales dans un an. Il faut que nous validions les propositions avant. Il faut que ce soit le comité de bassin sortant qui fasse les propositions de modification pour le nouveau. Quand on arrive, on n'est pas forcément en capacité de faire des propositions de modification. Je pense qu'après deux ou trois réunions de travail, nous devrions pouvoir dégager des propositions assez simples.

Il y a un point sur lequel je souhaite un peu insister. Nous en avons parlé hier soir avec les agriculteurs. Le monde de l'eau s'est un peu enfermé dans la technique. Parfois, franchement, il faut être expert pour suivre nos travaux. Quand on parle de Sdage, de Sage, de PTGE, d'étude HMUC, etc., je vous demande d'imaginer ce que doivent ressentir les élus qui n'ont pas l'habitude d'entendre ces termes alors qu'ils doivent entendre le message de l'eau. Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, ce sont les autres. Si nous n'avons pas un langage compréhensible et partagé, nous nous isolons. Je pense que nous avons intérêt aussi à travailler sur cela.

M. OBLED :

Je confirme que la première version était que « L'Etat accompagne la préfète coordinatrice de bassin ». L'idée est qu'il y ait un collègue Etat qui puisse être dans le groupe de travail, avec une pondération moins importante que les autres groupes, mais qu'il soit bien présent.

Cependant, il faut que l'agence puisse accompagner les travaux. Je revendique aussi, puisque nous travaillons beaucoup avec les instances, d'apporter des éléments à la réflexion. Nous avons accompagné Charles Gille. Nous lui avons permis de faire des propositions. Les propositions qu'il a faites lui appartiennent, mais nous avons aussi quelques idées à l'agence.

Pour répondre à Mme Rousset, il y aura effectivement différents aspects. Il y aura juste de la préparation de réunion – cela peut aller très vite – et il y aura peut-être de l'organisation. Cela va être un peu plus long. Des choses peuvent relever du réglementaire et qu'il faut porter à la connaissance soit de l'administration centrale, du gouvernement, soit du parlement.

Il faudra que nous soyons bien clairs sur ce que nous attendons de qui pour savoir ce qui est possible et à quel moment. Sans attendre la toute fin, il y aura certainement des idées que nous pourrions prendre en compte assez rapidement.

Mme FELIX :

Je m'adresse à mes collègues élus. Nous sentons bien que dans ce travail et dans les discussions que nous avons de façon récurrente au comité de bassin, les élus sont assez régulièrement interpellés. Nous sommes, par définition, très dispersés sur le territoire. Nous avons, les uns et les autres, des disponibilités variables. Il est important que nous, élus, nous nous impliquions dans ce groupe de travail. Je vous invite, que ce soit ceux qui sont dans la salle ou ceux qui sont en ligne, à réfléchir à votre disponibilité ou pas pour participer à ce groupe de travail et à nous faire part de vos souhaits. Même si vous ne participez pas au groupe de travail, il ne faut pas hésiter à contribuer d'une façon ou d'une autre à la réflexion ou aux contributions qui seront apportées à nos représentants dans le groupe de travail. Il est important que nous en fassions une affaire collective puisque c'est un point qui était débattu.

M. GANDRIEAU :

Il y a eu une présentation un peu plus générale au dernier conseil d'administration. Je vous mets en garde sur le temps mort qu'il va y avoir après les élections qui sont prévues a priori le 15 ou le 22 mars. Les élus ne vont pas être désignés au lendemain du 22 mars. Nous avons un problème de désignation avec l'AMF que nous devons résoudre une bonne fois pour toutes. Cela veut dire que nous allons avoir un temps mort assez long. Il faut que le groupe de travail puisse tenir compte de cela.

M. DEGUET :

Je reprends la remarque de Mme Rousset sur la proportionnalité par rapport au comité de bassin. Si nous prenons en compte la proportionnalité, il faudrait mettre quatre représentants des élus. Je comprends que vous en ayez mis trois. Cependant, si jamais il y avait quatre volontaires, la souplesse voudrait qu'on les prenne tous.

M. PIRIOU :

Je voulais connaître le rôle du bureau. Je suis dans le bureau. Nous en avons déjà parlé. Il y a eu une présentation il y a un mois. J'ai bien compris qu'un groupe de travail de huit membres va faire de propositions. Ensuite, c'est le bureau, avec les présidents de commissions territoriales, qui va examiner les propositions. Au final, c'est le comité de bassin qui va voter. Quel est le planning ?

M. le Président :

Il faut effectivement tenir compte du calendrier électoral. Les municipales sont prévues l'année prochaine mais est-ce qu'on en est sûr ? Je n'ai pas l'information, je vous rassure. Néanmoins, j'entends des choses. Si jamais les présidentielles étaient bouleversées, inutile de vous dire que les municipales sautent d'une année. Cela se dit de plus en plus.

Pour répondre à la question de M. Piriou, ce sera le bureau élargi aux présidents de commissions territoriales qui feront les propositions de délibération du comité de bassin.

Je vous propose de passer au vote. Tout le monde peut voter. Le vote est ouvert.

M. MORARD :

En attendant que le vote se termine, je rappelle qu'il faudra donc que chaque collègue communique des noms au secrétariat des instances. Nous vous laissons l'été pour ce faire. Le timing est précisé dans la délibération. Le travail doit être finalisé pour le premier comité de bassin de 2026 qui a lieu généralement durant la première quinzaine de mars, donc avant les élections, en tenant bien évidemment compte de la période de réserve.

Je ne voulais pas manquer l'occasion de remercier M. Gille qui va entrer définitivement dans la phase professionnelle. Nous pensons que ce passage à l'agence de l'eau pour découvrir ce qu'est la démocratie de l'eau lui sera utile pour le reste de sa carrière. Il n'y a pas beaucoup de membres des administrations déconcentrées qui ont cette opportunité de voir comment l'Etat s'articule avec un établissement public, des collectivités et des représentants des usagers.

Bonne chance à Charles Gille pour ses futures fonctions et un grand merci pour son enthousiasme jamais démenti tout au long de cette mission.

- *Groupe de travail, mission instances.*
- **Adoptée à la majorité (124 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-10 du 3 juillet 2025.

Mme ROUSSET :

Cela marche comment pour le collège des élus ? Il n'y a pas d'animation de ce collège. C'est bien notre problème.

Mme FELIX :

Je vous propose l'envoi d'un mail à l'ensemble des élus membres du comité de bassin pour reformuler la proposition que j'ai faite. Puis, nous tâcherons, avec les remontées que nous aurons, de trouver la bonne solution et le bon équilibre.

12^E PROGRAMME D'INTERVENTION – AVIS CONFORME SUR LES TAUX DE REDEVANCES

Point « programme » de l'ordre du jour

M. le Président :

Je précise aux collègues, notamment aux nouveaux, que toute décision financière un peu structurelle fait l'objet d'un vote du conseil d'administration qui doit ensuite être validé par le comité de bassin pour avis conforme. En l'occurrence, comme on touche au montant des redevances, nous sollicitons l'avis conforme du comité de bassin sur une décision qui a été proposée et votée par le conseil d'administration lors de sa dernière séance.

M. ALBERT :

Je vais vous présenter la délibération alors que je ne suis plus le président de la commission Programme. Néanmoins, c'est un dossier que j'ai suivi depuis longtemps.

Si vous vous souvenez, en comité de bassin, j'avais proposé que nous ayons un groupe « redevances » pour essayer de voir l'évolution des redevances. Je pense qu'il faut que cela continue dans le 12^e programme parce que les évolutions sont telles qu'à un moment donné, nous prenons des assiettes d'il y a deux ans ou trois ans. On se rend compte que les assiettes bougent. Cela peut avoir des conséquences sur nos recettes.

Il faut tenir compte aussi des demandes qui sont faites. Nous avons eu l'ouverture de la plateforme Rivage au 10 janvier, avec un laps de temps l'an dernier (de juin à janvier) où il n'y avait plus de demandes qui avaient été faites. Nous avons remarqué une forte activité, avec un niveau d'engagement qui est à 62 % de la dotation de 2025, ce que nous n'avions pratiquement jamais connu sur les programmes précédents.

Puis, nous avons voulu faire des mesures de transition entre le 11^e et le 12^e. Nous aurions pu, à un moment donné, arrêter tout ce qui est 11^e et commencer le 12^e. Mais nous avons cette période de six mois où des dossiers ne pouvaient pas être déposés et où il y avait des demandes importantes.

Vous voyez que cela représente 450 dossiers pour des mesures de transition, dont énormément pour les collectivités. Cela fait 74 M€. Lors de la transition entre le 10^e et le 11^e programme, nous étions à 28 M€. Cela fait donc près de 50 M€ en plus à dépenser sur ce 12^e programme. C'est un

point important qui justifie que nous ayons cette réflexion sur une évolution éventuelle de nos recettes.

Ensuite, il y a eu cette dotation supplémentaire de 7,5 M€ sur la ligne agricole pour financer les actions territoriales et les paiements pour services environnementaux. Quand nous avons voté le 12^e programme, pour 2025, nous n'avions pas de fonds pour les paiements pour services environnementaux. Dans la grille qui était faite, tout l'argent était dépensé sur toutes les lignes. Nous avons donc décidé de démarrer les PSE en 2026. Cette ligne de 7,5 M€ nous permet cela dès 2025.

Puis, nous essayons d'avoir des tranches financières au vu des demandes d'aide qui sont faites. Nous avons eu le cas sur l'agglomération nantaise où nous avons « saucissonné » un peu les aides en 2025 et en 2026 pour essayer d'avoir un lissage.

Nous savons tous que les élections municipales font qu'à un moment donné, il y a une légère chute des demandes. Nous l'avons vu à chaque programme. Ce sera peut-être le cas cette fois-ci. Ce ne sera peut-être pas le cas parce que l'organisation des territoires est maintenant différente, notamment avec la GEMAPI où nous avons des collectivités très organisées sur ce point.

Nous avons 36 accords de territoires signés, ce qui est énorme. Nous avons aussi un problème de financement sur cette partie. Par conséquent, une partie des 7,5 M€ va aller sur cette enveloppe. Cela représente 168 M€ pour tout financer. Cela vous donne le cadre budgétaire. Le groupe de travail « redevances » a étudié de nombreuses solutions.

La diapositive suivante affiche la partie financière des redevances. Sur tout le programme 2025-2030, nous avons un total de 2.577.000.000 €. Nous avons vu les évolutions des assiettes. Nous avons eu automatiquement une baisse des consommations d'eau par rapport à la sobriété. Sur mon syndicat, j'ai eu 7 % de baisse d'assiette en deux ans. Nous voyons que la sobriété porte ses fruits. Nous avons eu des évolutions à la baisse. Quand nous prenons - 22,7 M€ sur l'ensemble des assiettes, je dirais que « ce n'est que ça » parce que nous avons eu une hausse des redevances « pollutions diffuses » qui est de 15 M€.

Sinon, nous avons 38 M€ environ de baisse des assiettes autres. Quand vous prenez 38 M€ annuellement sur plus de 400 M€, cela représente près de 10 % sur l'année. Vous voyez que cela a un impact important.

Le deuxième point que je vais souligner, c'est l'effet d'érosion de l'inflation. Nous n'avons pas appliqué l'inflation sur les redevances. En même temps, sur le 11^e programme, nous avons relevé les plafonds d'aide parce qu'il y avait de l'inflation. Cela veut dire que les aides ont été revalorisées, notamment pour tenir compte de l'inflation. Nous avons repris cela sur le 12^e programme sans mettre d'inflation sur nos redevances. Vous voyez que cela a un impact important de près de 25 M€ si nous prenons l'inflation dans sa globalité.

Je vous passe les autres points qui sont la fin d'un acompte « pollutions diffuses ». Quand on est à la fin d'un acompte des pollutions diffuses, ce n'est pas de l'argent que nous n'allons pas récupérer, qui ne va pas être payé. Cela représente 17 M€ qui arrivent en moins sur une année.

Ensuite, vous avez le prélèvement exceptionnel de l'Etat. Je ne sais pas s'il faut le qualifier encore d'exceptionnel parce que nous en avons eu plusieurs. Je regarde en même temps les représentants de l'Etat. Ce n'est que 11 M€ parce que nous nous sommes battus pour avoir la moindre somme possible. Toutefois, c'est encore 11 M€.

A moindre marge, nous avons la redevance PFAS avec de nouveaux produits qui émargent à la redevance. Vous avez donc 2 M€ de plus. De fait, nous nous retrouvons avec près de 77 M€ en moins sur le 12^e programme.

Comme solution, un scénario d'ajustement est présenté sur la diapositive suivante. Initialement ont été votés 448 M€ estimés, sans baisse d'assiettes. Sur la projection d'assiettes, nous avons 22 M€ de moins. Nous nous retrouvons avec une capacité financière d'action amoindrie de l'autre côté.

Un scénario a été retenu par le groupe de travail, puis la commission Programme et le conseil d'administration. Cinq scénarios étaient présentés. Le scénario qui a fait consensus porte sur le taux de consommation d'eau potable. Nous avons une baisse programmée de 0,33 à 0,294 €, puis à 0,30 € pour un lissage sur les autres années.

Je ne suis pas sûr que les abonnés lambda sachent que le taux sur la consommation d'eau potable allait baisser. Je pense que dans notre assemblée, très peu de personnes savaient que

cela allait baisser. Nous l'avons vu au groupe de travail, et même après la commission Programme, des gens étaient étonnés de voir cette baisse.

La question se posait : à quel niveau peut-on arriver à combler nos recettes sans trop faire porter à chaque abonné un poids supplémentaire en termes d'impôt ? Nous avons proposé 0,32€, et non pas 0,31€ ni 0,33€, pour deux raisons.

Premièrement, avec 0,33€, nous aurions été au-dessus du plafond autorisé des recettes. Vous savez que nous avons un plafond mordant. A un moment donné, on peut être « mordu » par l'Etat et redonner à l'Etat si l'on produit trop de recettes. Comme l'assiette est importante sur la consommation d'eau potable, nous nous retrouvons avec des fonds très importants.

Avec 0,31€ – c'était proposé par une de mes collègues –, nous ne comblions pas nos recettes. De plus, nous disions que nous allions adapter l'inflation sur nos redevances. De fait, si nous avions pris 0,31€, avec l'inflation, nous nous serions retrouvés à 0,32€ en 2028.

Nous voulions aussi faciliter le paiement du taux de redevances d'eau potable. Dans les collectivités, ils arrêtent à deux décimales. C'est mieux que d'avoir quatre ou cinq décimales derrière pour quelques centimes d'euros qui seraient attribués.

L'idée est donc de rester à 0,32€ pour ce taux de consommation d'eau potable sur toute la durée du programme.

Vous avez la modification de la trajectoire. Vous avez aussi la comparaison avec les autres agences. Avec 0,32€, nous sommes encore dans les taux de redevances les plus faibles au niveau de la France. Pour Artois-Picardie, c'est 0,40€.

Concernant la manière d'appliquer le levier de redevances, nous allons essayer de l'appliquer sur un ensemble de redevances, mais pas sur le taux de consommation d'eau potable pour rester à deux décimales et être à 0,32€ sur tout le programme. C'est aussi pour avoir une certaine stabilité.

Ensuite, sur la partie « assainissement », nous avons décidé d'avoir une redevance « performance » qui soit actualisée uniquement en 2028, c'est-à-dire ne pas appliquer l'inflation, sinon on partait aussi sur l'assainissement avec plusieurs décimales. Cela aurait été compliqué pour les collectivités. L'idée est d'être à 0,28€, puis à 0,29€ sur le programme.

Ce sont donc les deux redevances où nous avons souhaité ne pas appliquer l'inflation.

Ensuite, vous avez des taux de redevances où nous avons déjà acté l'inflation. C'était le cas pour le taux de prélèvement « refroidissement industriel » et l'AEP pour les prélèvements en ZRE. En effet, nous avons des taux planchers légaux qui sont au niveau national et que nous devons respecter. Le rapport de la Cour des comptes indiquait d'ailleurs que nous ne respectons pas cette clause. C'est pour cela que nous avons déjà appliqué 2 % d'inflation sur ces taux afin de respecter tout au long du 12^{ème} programme ce taux plancher.

Puis, deux autres redevances sont directement fixées par l'Etat, où l'agence ne peut pas intervenir, à savoir la redevance « pollutions diffuses » et la redevance « pollutions élevage » qui font l'objet d'une actualisation des taux nationaux. C'est indépendant de la volonté de l'agence. C'est dans le PLF. En l'occurrence, nous avons une inflation qui est déjà retenue.

Le scénario propose donc un taux de consommation à 0,32€ sur l'eau potable et une inflation de 1,8 % en 2026 et 1% sur 2027-2030. Cela peut évoluer dans le temps selon l'inflation que l'on peut avoir. Il faudra que le groupe de travail « redevances » se réunisse pour cerner tous les ans la capacité que nous avons et les recettes que nous pouvons avoir. Nous avons des baisses d'assiettes aujourd'hui mais nous pourrions aussi avoir des hausses demain. Il faudra donc être vigilant.

Cela fait une relative hausse de 51 M€ sur le total du budget de l'agence et du 12^e programme. Ce scénario permet d'atteindre 2.628.000.000 € pour le 12^e programme.

Ensuite, quelques exemples d'évolution des contributions sont présentés dans la diapositive suivante. Pour une consommation de 120 m³ pour un abonné domestique – c'est ce qui est retenu au niveau national comme moyenne de consommation alors que dans nos syndicats, nous sommes pratiquement à 90 m³ –, cela va faire une baisse de 1,20 € au lieu de 3,60 € si nous étions passés de 0,33 à 0,30€ et non pas à 0,32€.

Ce sont les ordres de grandeur que nous pouvons considérer. Vous voyez que ce n'est pas énorme. Vous avez la même chose sur de gros prélèvements AEP. Pour 100.000 m³, cela va faire 60 € de moins de baisse. Vous voyez que c'est relativement peu.

Le montant des recettes vous est présenté avec le plafond de recettes. Vous voyez qu'à la fin du programme, le plafond de recettes est à 455 M€ et nous arrivons à 459,6 M€. Cela veut dire que nous serons obligés de redonner 4,6 M€ à l'Etat. Mais le plafond de recettes doit suivre l'inflation. Nous pensons donc qu'en 2030, ce plafond va évoluer. Cela montre que nous arrivons à atteindre ce plafond. Je rappelle que nous avons pris une délibération en commission Programme et en conseil d'administration où, à l'unanimité, tout le monde avait dit qu'il faut atteindre ce plafond de recettes pour agir sur les territoires. Nous arrivons donc ici avec cette modification de redevances pour correspondre à ce plafond qui nous permet d'investir demain.

Vous avez ensuite deux graphiques qui vous présentent la répartition pour chaque catégorie d'usager. Cela respecte aussi la délibération que nous avons prise à la majorité de 74,5/25,5 pour les usagers domestiques et non domestiques. Nous restons ainsi dans le cadre de cette délibération qui avait été prise avant par la commission Programme et le conseil d'administration.

En conclusion, je dirais que tout le monde contribue à cet effort supplémentaire. Par contre, nous sommes sur la sobriété de l'eau. On peut penser que ceux qui consomment moins ne paient pas beaucoup plus cher demain même si le taux augmente un peu. Nous le voyons aussi dans nos collectivités. Même si l'on augmente parfois le prix de l'eau, nous avons des recettes qui ne sont pas forcément plus fortes. Cela a aussi un impact. Tout le monde contribue vraiment à ce que nous arrivions à ces recettes plafonds et à répondre aux demandes qu'il peut y avoir sur les territoires.

M. DEGUET :

J'ai un problème de méthodologie. Il y a un vote conforme sur la décision du conseil d'administration. En fait, l'essentiel de ce que j'ai à dire sur le vote conforme est lié à une motion que nous avons déposée. Je souhaite donc que la discussion soit abordée en mettant tout dans le même paquet et si possible, je demande que le vote sur la motion précède le vote sur le vote conforme.

M. le Président :

Je vous propose d'aller dans le sens de la marche, c'est-à-dire que nous allons passer le vote des redevances, accompagné de la motion qui précise à M. Léonardi, donc à l'Etat, que nous voulons bien faire des efforts mais il ne faut pas que ce soit pour compenser des prélèvements supplémentaires de l'Etat. Vous n'y êtes pour rien, M. Léonardi, mais Loire-Bretagne a un peu souffert ces dernières années. Vous avez dû en entendre parler.

Nous avons le territoire le plus grand en termes de surface. Malheureusement, en termes de dotation, nous sommes les moins dotés. Plus rural, plus agricole, moins dense, nous n'avons pas bénéficié de ce fameux accompagnement de l'Etat qui avait prévu de soutenir le plan gouvernemental à hauteur de 150 M€. Nous savons ce que sont devenus les 50 M€ mais il y avait quand même les 100 M€ de nos amis d'EDF qui étaient en discussion. Sur ces 100 M€, Loire-Bretagne s'est vu attribuer la somme de 2 M€. Juste après, on nous a demandé de payer, en lieu et place du MASA, les MAEC.

Tout cela, ce sont des moyens que nous ne pouvons pas apporter à nos collectivités à qui nous avons demandé, en 2025, une augmentation de 20 % des contributions. L'Etat, fort justement, nous faisait remarquer que le montant des redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne était plus faible que les autres. Vous avez vu que depuis deux ans, nous sommes en train de faire du rattrapage. Nous faisons l'effort. Ainsi, la délibération que nous allons voter s'accompagne d'une motion. Les deux sont concomitants mais il faut deux votes séparés.

M. DEGUET :

Je demande que nous commencions par le vote de la motion. Puis, je veux bien faire une explication de vote sur les deux.

Premièrement, le vote du conseil d'administration n'a pas été unanime. Cela tient au fait que dans la discussion, il y a eu de la part de notre collège essentiellement des votes qui voulaient exprimer deux choses.

La première chose, c'est que les augmentations ne sont pas équilibrées entre les différents collèges. Reportez-vous au tableau final qui est indiqué et qui a été projeté. La redevance « consommation », à elle seule, produit des résultats qui sont plus que les trois quarts des 73 M€. Ainsi, la façon dont on entre dans le rattrapage recommence un déséquilibre sur la redevance « consommation ». J'entends que ce n'est que sur des marges d'augmentation mais le fait est là.

Puis, il y avait une deuxième raison plus importante. L'agence de l'eau est dans une situation telle que ses fonctions financières principales sont atteintes parce que nous n'avons pas les moyens de les exercer. Nous sommes en train de repousser des dépenses sur l'année suivante. Nous avons déjà commencé en 2024 en reportant sur 2025. Nous savons que nous en reporterons sur 2026 et nous n'en voyons pas la fin.

Dans la situation telle qu'elle est, nous avons une vraie position de crise. Il faut l'aborder comme une situation de crise. Cette situation de crise, d'après nous, n'est pas seulement une question de recettes mais elle est aussi une question de dépenses, notamment de dépenses indues.

Dans les dépenses indues, il y a évidemment le prélèvement dans la trésorerie mais il y a aussi l'application absolument bornée d'un accord qui a été passé entre deux ministères, et pas avec nous, et qui prévoit que tous les ans, on fasse des ponctions qui ne sont pas du tout minimales. Ce sont des ponctions qui, en année classique, sont de l'ordre de 10 % du budget de l'agence et qui ont été, une fois, plus que cela.

Je sais qu'il y a une question sur comment on paye la politique de l'eau. J'ai envie de faire une première réponse : le mieux, c'est de ne pas aller piquer dans la politique de l'eau pour faire d'autres politiques. C'est la première solution. En plus de se poser la question de comment on finance la politique de l'eau, d'abord, on ne va pas chercher dans les ressources qui sont affectées à la politique de l'eau pour faire autre chose.

Cette double constatation a amené certains d'entre nous à voter contre au conseil d'administration.

Certes, c'est un vote conforme. Cela ne va pas remettre en cause le vote du conseil d'administration.

Néanmoins, nous avons constaté que les remarques que nous faisions sur l'exaspération au regard de la situation actuelle étaient partagées par tout le monde. Il y a probablement le lieu d'exprimer une opposition du comité de bassin que je vais essayer de résumer rapidement.

Nous avons tous accepté d'augmenter les redevances de façon extrêmement importante, de l'ordre de 20 %, en application du plan Eau. Je ne reviens pas sur les vicissitudes qui ont été extrêmement nombreuses et de toutes sortes.

Au bout du compte, nous nous retrouvons dans la situation dans laquelle, au regard des ressources, nous n'assurons pas les fonctions de l'agence de l'eau. Certes, il est légitime que la seule réponse que nous ayons soit de réaugmenter les redevances. Vous voyez l'exaspération. Puis, à peine vous avez augmenté les redevances qu'on vous dit déjà que cela ne suffit pas. Nous passons pour des clowns.

Cette situation totalement insupportable demande une réponse. Il y en a plusieurs, dont une qui est claire, c'est que nous n'avons pris aucun engagement sur la question de mettre 50 M€ sur la politique agricole commune. Nous avons eu le ridicule cette année de nous poser la question de savoir comment nous arriverions à dépenser, y compris en allant chercher des modifications de taux pour arriver. Il faut que nous sortions de cette logique. Il faut que l'Etat arrête de nous dire que nous nous sommes engagés à dépenser 50 M€, ce que nous n'avons jamais fait, et qu'il arrête de nous dire qu'il faut dépenser à tout prix, y compris indépendamment de tout projet.

Le comble est que quand on se pose des questions qui sont vitales du point de vue de l'agriculture et de l'eau, y compris les PSE, on nous répond que nous ne pouvons pas prendre ces sommes sur l'engagement que nous avons pris mais qu'il faut aller les chercher ailleurs, ce qui a comme résultat que nous n'avons plus rien pour le faire. D'un côté, on nous fait dépenser des sommes que nous ne devons pas, et d'un autre côté, si jamais nous voulons avoir des politiques efficaces et ciblées sur la question de l'eau et des territoires, nous ne pouvons pas parce que nous n'avons

plus l'argent qui nous a été pris par ailleurs. Cette situation est complètement intenable. Cela nous amènera à proposer une motion tout à l'heure.

Pour ce qui est du vote, nous avons été contre. La façon dont nous verrons la suite dépend beaucoup de la manière dont on réglera la question de la motion. C'est pour cela que je demande que la motion soit votée avant.

M. DORON :

Je me permets de refaire les mêmes remarques et observations que j'avais faites lors du conseil d'administration la semaine passée concernant la redevance « milieux aquatiques ». Je rappelle que cette redevance est négociée au niveau national. Au moment du débat de la commission Programme, ce point avait été légèrement oublié. Je pense qu'il faut reconsidérer ce sujet et le renvoyer à la discussion au niveau national quant à son évolution puisqu'elle doit interférer sur l'ensemble des bassins pour ce qui concerne son application.

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur l'étude qui a été faite par le Cercle français de l'eau, notamment sur les 13 Md€ manquants chaque année pour tous nos bassins, autant de déficits annuels sur nos capacités à faire.

Merci à M. Albert pour tout le travail qui a été réalisé. J'avais proposé et la réponse est venue sur le 0,31€. C'était une proposition purement politique et qui permettait d'envoyer un message important. Nous ne pouvons pas continuer d'augmenter ad vitam aeternam le coût de l'eau, avec des recettes amputées et un manque clair de solidarité interbassin. C'est peut-être le sens de cette motion mais je pense qu'il y a un message à envoyer. Nous ne pouvons pas ne pas faire le constat de notre difficulté, laquelle finira par amener un vrai problème d'inaction. Les générations futures pourraient nous en vouloir beaucoup parce que nous n'aurons pas haussé le ton.

Ici, nous sommes dans un parlement de l'eau. Nous ne sommes pas obligés de nous entretenir comme au parlement national. Néanmoins, en tant que parlement de l'eau, nous avons aussi une obligation politique de faire valoir les intérêts de la nation. C'est dans ce cadre que j'avais proposé ce 0,31 plutôt que le 0,32. Je réitère mon besoin, personnellement en tant qu'élue, de ce parlement, que nous ayons une parole forte, peut-être via cette motion qui nous permet de remettre l'hôtel de ville sur la place du village.

En tout cas, je pense que c'est très important pour nous tous ici. Comme cela a été dit, nous travaillons beaucoup. Nous nous investissons beaucoup. Je pense que le pire serait de dénaturer les avancées démocratiques que représente ce comité de bassin.

M. HERVE :

A propos de toutes les candidatures enregistrées dans les démarches MAEC, il nous manque à peu près aujourd'hui, par rapport aux attentes exprimées par les agriculteurs, 5 M€ au niveau du bassin de la Vilaine et 14 M€ au niveau de toute la Bretagne. C'est pour montrer qu'il y a une volonté de l'agriculture et des agriculteurs à s'engager dans des processus mais le financement n'est pas au rendez-vous. L'administration nous demande de prioriser, en tant que porteurs de PAEC, les candidatures. Nous le refusons. Ce n'est pas à nous de le faire. Nous demandons d'avoir le complément financier pour pouvoir accompagner les agriculteurs dans leurs démarches.

M. le Président :

C'est un comble de se rendre compte qu'il existe une demande de la part de la profession agricole de s'engager dans la transition et nous n'avons pas le financement.

M. BOISNEAU :

J'approuve tous les propos des orateurs précédents. J'interviens en tant que président d'une commission territoriale. Dans un des tableaux, j'ai vu qu'il y avait 36 accords de territoires qui ont été signés avec une enveloppe assez conséquente. Il me semble qu'il est convenu que ces accords de territoires soient suivis par les commissions territoriales. J'ai peut-être loupé des

choses parce que je ne suis pas membre de la commission Programme. Toutefois, je suis membre d'un certain nombre de commissions. Je passe en moyenne quarante jours par an dans les travaux du comité de bassin bénévolement, à mes dépens. Je représente une activité micro-économique. J'ai une toute petite entreprise. Les gens que je représente viennent de licencié, de manière économique, le seul salarié qui pouvait les aider. Cela fait que la situation est compliquée. J'ai peut-être manqué des choses et je m'en excuse. De fait, il va peut-être falloir faire un peu plus de transversalité.

M. DEMOUY :

Un mot pour les représentants de l'Etat et ses opérateurs, je laisserai bien sûr le commissaire du gouvernement s'exprimer s'il le souhaite. Je ne reviens pas sur la question de trésorerie en particulier. S'agissant de la question des paiements PAC, j'espère que vous êtes tous ici convaincus que Mme la Préfète coordonnatrice de bassin, présidente du conseil d'administration, avec l'appui de la Draaf de bassin, de la Dreal et de l'agence, a fait et continue de faire son maximum pour défendre les intérêts du bassin. Je pense que nous avons mouillé la chemise auprès des ministres, auprès de leurs cabinets dans le cadre de l'accord qui a été trouvé. Nous continuerons évidemment de le faire et de plaider pour des solutions qui permettent à la fois de la souplesse et de la flexibilité.

Nous sommes sensibles et attentifs aux inquiétudes qui sont exprimées au travers de cette motion, dont nous prenons acte, mais vous comprendrez qu'en tant qu'Etat et ses opérateurs, nous faisons le choix de ne pas prendre part au vote qui sera fait sur cette motion.

M. le Président :

Je le comprends. C'est toute la subtilité du comité de bassin et de la délibération que nous ne pouvons pas prendre au CA. Si Mme la Préfète présente une motion demandant des comptes à l'Etat, cela ne va pas. Je pense que si nous ne le faisons pas, personne ne le fera. Chacun à sa place. Il ne s'agit pas, M. Léonardi, de vous mettre en difficulté. Il s'agit de nous doter de moyens à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres.

Encore une fois, nous avons fait l'effort d'augmenter les redevances. Tous, collectivement, nous avons des demandes. D'ailleurs, l'exemple cité par M. Hervé démontre un paradoxe. Il représente Eau du bassin rennais qui est engagé dans une grosse opération sur la Vilaine dont nous allons parler après, avec de gros problèmes de pesticides notamment. Si nous n'avons pas de moyens d'accompagnement, nous n'allons jamais y arriver. Il s'agit aussi, dans cette affaire, de défendre toutes les transitions dont nous parlions.

M. MERY :

Bonjour à tous. Les prises de parole qui viennent d'avoir lieu disent toutes à peu près la même chose. Nous avons des ambitions. Nous n'en avons pas les moyens. Ce n'est pas purement lié à cette délibération. C'est quelque chose qui est un peu récurrent. En effet, à travers le plan Eau et une précédente délibération, nous avons dû déjà augmenter fortement les contributions de l'ensemble des acteurs, singulièrement les acteurs économiques, y compris les industriels dont je représente le « sous-collège ».

Cela nous pose une question assez forte. Certes, nous avons des ambitions. Certes, il y a des besoins, des demandes de financement. Cela a été illustré par le Sage Vilaine à l'instant. Il existe des demandes fortes de financement. Par ailleurs, on n'arrive pas à boucler le budget parce qu'il y a des ponctions.

A un moment, il faut aussi peut-être faire preuve de raison et décider d'adapter nos actions. Cela ne veut pas dire les revoir à la baisse. Cela veut dire prioriser ou étaler. Cela peut éventuellement vouloir dire « renoncer ». C'est un travail complexe parce que personne autour de la table n'a envie de renoncer à quoi que ce soit. Nous n'avons pas envie d'étaler. Nous n'avons pas beaucoup de temps puisque 2027 approche à grands pas. Néanmoins, nous n'avons pas les moyens de nos ambitions, si nous résumons la situation. Passer des hausses de redevances deux fois dans l'année, c'est un signal.

M. le Président l'a dit, nous ne sommes pas responsables de tout. L'Etat ne nous a pas forcément aidés. J'en conviens et nous en avons suffisamment parlé. Nous-mêmes, les acteurs

économiques, nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. Néanmoins, il arrive un moment où la capacité de paiement ou le consentement à payer risque d'être mis en défaut. C'est effectivement quelque chose qui peut être assez délétère pour l'équilibre et la puissance de notre organisation au sein du comité de bassin.

J'avais prévu de vous rappeler les études du CFE qui précisent que l'industrie est finalement peu consommatrice d'eau sur le territoire. Elle n'en consomme au sens propre que très peu. Cependant, le sujet n'est pas exclusivement industriel. Le sujet est : avons-nous vraiment fait ce travail de mise en conformité de nos besoins, de nos actions et des moyens que nous avons ? Nous avons encore des marges de progrès dans tous les secteurs d'activité, y compris dans le secteur non économique au quotidien. Aujourd'hui, nous sommes sur un système qui, de toute manière, ne couvre pas nos besoins et c'est vraiment problématique.

En l'occurrence, nous venons d'intégrer l'inflation dans certaines redevances. Ce n'est pas complètement absurde dans une période où l'inflation devient non négligeable. L'inflation s'applique aussi sur les fournitures et sur la main d'œuvre. Cependant, nous n'appliquons pas l'inflation sur les taux d'aide. Nous l'appliquons exclusivement pour les redevances. Cela veut dire que nous avons un système divergent qui, quoi qu'il se passe, amène à couvrir moins les accompagnements de l'agence de l'eau.

Cela plaide de nouveau pour ce que je vous disais. Il va peut-être falloir prioriser, hiérarchiser et éventuellement renoncer plutôt que de venir taper chaque fois dans le portefeuille des acteurs. Pour ce qui est des acteurs économiques, comme un système de massification, cela commence à coûter vraiment très cher. Pour une partie de la facture, l'agence de l'eau n'y est pour rien. Le déplaçonnement, etc., ce sont des choses qui nous ont mis en situation vraiment compliquée. D'ailleurs, je remercie l'agence de l'eau de m'avoir envoyé ce matin le tableau avec les simulations.

Il est important de mesurer et d'entendre cela. Notre histoire repose sur un équilibre politique et un consentement à payer. Ce consentement, nous l'obtenons par une adéquation entre les mesures que nous sommes capables de déployer, les aides que nous sommes capables de mettre en face et la capacité à faire.

Mme BERNARD :

Je vous informe qu'il y a eu des annonces de la ministre concernant le remaquetage mardi. Loig Chesnais-Girard et moi-même, nous représentons les régions. Nous étions avec la ministre le matin. Ensuite, nous étions passés en CSO. L'annonce a été faite d'attribuer 33 M€ vers les MAEC « herbes » et « zones intermédiaires ». J'avais donc besoin de rediscuter la motion. Comme cela va se faire, c'est très bien. Effectivement, le contenu de la motion m'interpellait. Je trouvais que cela n'était pas en harmonie avec ce que j'avais entendu mardi.

M. MOREAU :

Effectivement, l'arbitrage de la ministre mardi dernier a des conséquences sur la motion qui va être écrite. Je précise que les 33 M€ dont Mme Bernard vient de parler sont issus, par arbitrage ministériel, des reliquats CAB 2023-2024. On est en train de déshabiller Paul pour habiller Pierre parce qu'il nous manque de l'argent pour financer les MAEC. Je trouve cela tout à fait inadmissible.

Il faut maintenant poser la question de la priorisation des actions que nous menons. Quelles sont les actions qui sont les plus efficaces aujourd'hui pour améliorer la qualité de l'eau ? Est-ce que ce sont toutes les MAEC, mises à part les MAEC « système herbagé » ? Ce sont de grandes questions.

On est en train de déshabiller Paul pour habiller Pierre pour résoudre un problème budgétaire, entre autres des agences de l'eau. Je trouve cela inacceptable et un peu honteux de la part de l'Etat.

M. ALBERT :

Le représentant de l'Etat a parlé de paiements PAC. Les paiements PAC sont en dehors du champ d'intervention de l'agence. Ce n'est pas l'agence qui fait la politique agricole commune. Ce n'est pas à nous de juger même si pour moi, la politique agricole commune devrait au moins évoluer

pour mettre un peu plus dans le deuxième pilier. Je l'ai dit plusieurs fois. J'espère aussi que nous allons avoir une évolution de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) sur nos bassins versants pour garder l'élevage. Je pense que c'est un travail à mener avec l'Etat et les régions.

Concernant les relations avec le ministère, j'en ai eu plusieurs depuis que je suis président de la commission Programme. Il y en a même eu une où j'ai dit à la ministre que je n'étais pas satisfait. Cela ne lui a pas plu. A un moment donné, il faut qu'on dise les choses. Lors d'un conseil d'administration, nous avons refusé le vote d'un PSN. Ce n'était pas rien. Cela allait très loin.

Je suis favorable à ce qu'il y ait encore une motion pour s'adresser à l'Etat. Je pense néanmoins qu'il faut que nous fassions les choses dans l'ordre. Pour moi, on vote sur les redevances d'abord. En effet, c'est cette hausse qui déclenche la motion.

M. Méry parlait de renoncer à certaines aides ou à certains programmes. Je voudrais juste rappeler deux choses, dont une chose que j'ai dite tout à l'heure concernant les aides. On a augmenté les coûts plafonds pour tenir compte de l'inflation dans le 11^e programme. On aurait pu juste augmenter de 1 % la subvention. Cela revient au même.

Je rappelle également que nous avons passé les aides d'accompagnement de 30 à 25 %, ce qui impacte plus les collectivités. Nous n'arrivons pas au bout.

On a parlé plusieurs fois, dans cette assemblée, de taper sur l'Etat. En l'occurrence, nous avons une baisse d'assiette qui fait que nous avons moins de recettes. Est-ce la faute de l'Etat ? Non ! Selon moi, ce n'est pas le cas. Nous sommes sur une sobriété où les gens font attention à l'eau, donc nous avons une baisse des assiettes que nous n'avions pas programmée à cette hauteur. C'est ce qui nous fait revenir aujourd'hui devant le comité de bassin pour décider des redevances. Je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses. On peut dire que l'Etat prélève trop sur les agences. Cependant, cette baisse d'assiettes a représenté 38 M€ de moins. C'est cela qu'il faut prendre en compte.

Avec M. Deguet, nous avons parlé plusieurs fois de cet équilibre des consommations. L'assiette « eau potable » est la plus grosse. Elle représente les trois quarts des redevances. Dans les redevables, il n'y a pas que les abonnés domestiques. Il y a les collectivités. Il y a d'autres consommateurs. Je pense que le fait de ne pas baisser cette redevance est la meilleure solution que l'on pouvait avoir pour tout le monde. Ne serait-ce que d'avoir 2 € de moins par an pour un abonné parce que nous avons fait l'effort de ne pas baisser cette redevance, je pense que c'est louable. Si un abonné a consommé 1 ou 2 m³ de moins, il va encore gagner plus. C'est là aussi qu'il faut voir la subtilité de tout cela.

Nous avons échangé avec M. Doron sur le sujet de la redevance « milieux aquatiques ». J'entends que le fait d'avoir mis l'inflation va créer une disparité entre Loire-Bretagne et les autres. La différence va être de 52 centimes par an sur la carte d'abonné de pêche. Ce n'est pas cela qui va renflouer les caisses de l'agence. Je vous propose que nous étudions cela en octobre avec l'ensemble des fédérations de pêche au niveau national dans l'idée de les augmenter pour que ce soit équitable pour tout le monde.

M. le Président :

Nous retenons cette proposition de nous voir en octobre.

M. GANDRIEAU :

Il faut bien comprendre que nous avons réalisé un travail assez important. Certes, nous avons augmenté les redevances de 21 % mais c'est pour une raison louable et justifiable. Il y avait besoin de revoir la copie. C'est toujours dommage. Nous rêvons tous de stabilité. Nous sommes sur un fil tendu. Nous pouvons tomber d'un côté ou de l'autre. D'un côté, c'est la nationalisation. De l'autre, c'est la régionalisation, en espérant qu'il y ait un filet pour que nous ne nous fassions pas mal. Je pense qu'il faut que nous continuions à aller sur le fil – c'est une image d'équilibre que je propose – et que nous nous serrions les coudes pour éviter que quelqu'un ne tombe.

M. le Président :

S'il y en a un qui tombe, tout le monde tombe.

Mme FELIX :

Il est certain que c'est contrariant de revenir cent fois sur le dossier. Nous ne faisons pas que récupérer la sobriété comme le disait M. Albert. Récupérer de la sobriété, ce serait presque une fierté au fond. Le plus contrariant, c'est que nous récupérons les non-recettes que nous avions initialement envisagées et qui ont été perdues du fait d'un arbitrage de l'Etat sur la redevance « pollutions diffuses ». De fait, nous récupérons aussi cela.

Cependant, en récupérant cela, nous sommes cohérents avec nous-mêmes puisque dès le départ, nous nous étions dit que nous irions au plafond, qu'il y a des besoins et il faut que nous les assumions. Il faut que nous en assumions la réalité.

Ainsi, c'est contrariant mais c'est cohérent avec l'intention initiale quand nous avons commencé nos discussions sur ce sujet. Je crois que ces besoins ne sont pas ajustables à la baisse. Ils sont sollicités largement au-dessus de ce que nous sommes en capacité de faire. Nous avons eu des échanges assez vifs, lorsque nous étions à Limoges, sur la capacité à maintenir le soutien aux syndicats de rivières par exemple, ainsi que toute la perte d'expertise à laquelle nous nous exposons si nous n'y arrivions pas.

Nous savons les besoins sur l'assainissement. Nous savons les besoins sur les interconnexions en eau potable. Nous savons les besoins pour mettre en place des politiques ambitieuses et partagées sur la compensation pour le monde agricole au titre de la PSE. Nous savons les besoins pour accompagner la sobriété industrielle. Bref, je crois qu'il faut que nous maintenions cette ambition.

Finalement, ce n'est pas une hausse. Je m'étais abstenue en commission parce que tout cela me contrariait. M. Albert ne nous propose pas une hausse. C'est une baisse plus modeste. Je pense que comme élus locaux, nous sommes capables d'assumer ce discours. Je vous propose donc de ne pas utiliser le terme de « hausse » mais que l'on dise bien que nous sommes sur la stabilisation, peut-être même une très légère baisse, des redevances, avec une assiette partagée. C'est aussi un sens qu'il faut que nous arrivions à tenir dans toutes nos prises de position, à savoir que les efforts restent des efforts partagés. Je pense qu'il faut y aller.

M. LEONARDI :

Merci à tous pour vos interventions. Je pense que c'est le rôle du commissaire du gouvernement que d'être à la portée de ces interpellations. Je reçois donc cela avec intérêt.

Je lis dans les différentes interventions à la fois un attachement à une politique de l'eau ambitieuse, à la capacité du bassin de continuer à mener des opérations, mais également un attachement à la démocratie de l'eau et à son échelle pertinente du comité de bassin. Je vais donner quelques points rapidement sans pouvoir, malheureusement, répondre en détail et apporter des réponses positives à tout ce qui est évoqué.

Les différents graphiques que nous avons vus confirmaient qu'il est bien prévu que le plafond de recettes augmente conformément au plan Eau. Cela devrait permettre d'éviter que le plafond rattrape l'augmentation des recettes.

Concernant le sujet du prélèvement sur trésorerie qui est évoqué dans le premier paragraphe de cette motion, ce n'est malheureusement pas une première. Vous connaissez le contexte budgétaire du pays. C'est un effort budgétaire qui concerne l'Etat, les opérateurs et globalement toutes les dépenses publiques. Cela s'inscrit dans un contexte où il y a une trésorerie qui existe. Toutefois, je comprends tout à fait la position exprimée par le comité de bassin.

Pour ce qui concerne les difficultés propres au bassin Loire-Bretagne, notamment le fait que le bassin touche relativement peu d'argent par rapport à ce qui pouvait être espéré (les 100 M€ d'EDF), c'est une situation bien connue par les ministères et à laquelle nous travaillons. Nous envisageons différentes pistes sans avoir, à ce stade, arbitré sur celle que nous allions retenir.

J'ai bien noté aussi vos remarques sur la critique que l'argent de l'agence de l'eau puisse financer des dépenses hors eau (paragraphe 5 de la motion). Nous sommes bien attentifs – et nous

entendons le message – à ce que le principe de « l'eau paie l'eau » reste en vigueur et si les dépenses sont consenties, qu'elles aboutissent, quel que soit le secteur qui est soutenu, que ce soit l'industrie, l'agriculture ou autres, que ce soit des dépenses qui aboutissent à améliorer réellement la qualité et la ressource en eau.

M. le Président :

La motion a été modifiée sur la fin par rapport aux observations de Mme Bernard. Je pense que cela devrait convenir.

M. MOREAU :

Et mon observation, vous vous en moquez ?

M. le Président :

Pas du tout, M. Moreau. Pourquoi dites-vous cela ?

M. MOREAU :

Pourquoi rayez-vous les 50 % ? D'ailleurs, la phrase n'était pas très claire auparavant.

M. le Président :

J'essaie de faire délibérer le comité de bassin sur ses sujets. Il y a des sujets qui se discutent ailleurs – Mme Bernard vient de nous en faire la démonstration –, par exemple avec la ministre en direct ou avec les régions pour parler des MAEC, etc. Cela ne regarde pas le comité de bassin. Je ne vais pas tout mélanger, sinon je ne vais pas m'en sortir. J'essaie de délibérer sur ce qui nous touche et nous interpelle. Revenons à la délibération.

M. ALBERT :

Il faut déjà que nous délibérions pour modifier la délibération du CA vis-à-vis des milieux aquatiques, de ne pas retenir l'inflation et d'acter le principe de nous revoir en octobre pour en discuter au niveau national.

Mme ROUSSET :

Je ne comprends pas. Est-ce que nous sommes bien en train de parler du vote d'une motion ?

M. le Président :

Je vais dans l'ordre. Il y a trois sujets. Le premier sujet concerne les milieux naturels. M. Albert parlait d'une négociation avec les pêcheurs au niveau national parce que tout est harmonisé. On vous propose de nous revoir en octobre sur cette question. C'est le premier point du vote. Sommes-nous d'accord pour revoir cette question en octobre après discussions avec les pêcheurs ?

M. DEGUET :

Comme c'est un vote conforme, je suppose qu'il y aura un nouveau vote au conseil d'administration.

M. le Président :

Bien sûr ! Chaque chose en son temps.

M. OBLED :

Concernant les redevances, le conseil d'administration qui s'est réuni il y a quelques jours a pris une délibération pour saisir le comité de bassin en vue d'un avis conforme. Il est donc proposé au comité de bassin d'émettre un avis conforme. Puis, le conseil d'administration doit se réunir, en tant qu'organe délibérant, pour valider. C'est le processus.

Par ailleurs, les cartes de pêche sont liées à des décisions nationales pour avoir une homogénéité du prix de la carte de pêche sur l'ensemble du territoire national. C'est quelque chose que nous n'avons pas vu et je plaide coupable. Si l'inflation devait s'appliquer à la carte de pêche, cela mettrait une hétérogénéité qui n'est pas souhaitable. L'idée est donc d'exclure, à ce stade, les cartes de pêche de cette inflation pour qu'il puisse y avoir une discussion nationale en vue d'une augmentation et que tous les bassins envisagent de voter une augmentation du taux pour avoir la carte qui tienne compte de l'inflation.

M. le Président :

Le sujet sera revu en octobre.

M. OBLED :

En conséquence, la délibération qui vous est proposée vise à donner un avis conforme modulo cette inflation sur la redevance « protection des milieux aquatiques » qui est la redevance « pêche ».

M. le Président :

En l'occurrence, nous sommes bien sur la délibération des redevances incluant le report pour octobre. Nous sommes donc sur la même délibération.

Par ailleurs, vous avez la motion ? Y a-t-il des observations avant que nous la soumettions au vote du comité ?

M. DORON :

Je ne veux pas qu'il y ait une confusion. La redevance « milieux aquatiques », c'est l'effort consenti par les pêcheurs pour apporter leur petite contribution à l'édifice de la protection et de la restauration de la qualité de l'eau, des milieux et la protection de la biodiversité.

M. le Président :

L'agence de l'eau sait rendre la pareille aux pêcheurs. Tout le monde vote.

- *Avis conforme sur l'adoption des taux de redevances 2025-2030 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (88 voix pour, 16 voix contre, 20 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-11 du 3 juillet 2025.

M. SERVANT :

La première partie de la motion telle qu'elle est présentée nous va très bien, surtout le débat qu'il y a eu concernant le prélèvement. Par contre, on demande ici à cibler. Pour nous, on ne peut pas demander à cibler les fonds sur telle ou telle partie même s'il y a des besoins pour l'agriculture. On ne peut pas dire que cela ne va qu'aux PSE ou qu'à l'agriculture biologique. Il y a des besoins pour les MAE. Il y a des besoins aussi pour d'autres actions. On ne peut pas demander à cibler la partie des prélèvements ou des non-prélèvements sur certaines actions puisque les demandes pour l'agriculture sont effectivement larges.

M. le Président :

Il est marqué : « Soit strictement affecté aux aires de captage eau potable ». C'est quand même un vrai sujet. Nous pouvons mettre « MAEC » et « agriculteurs bio » si vous voulez. Nous pouvons aussi mettre « sur l'ensemble des actions agricoles ».

Mme ROUSSET :

Je ne comprends pas ce que nous sommes en train de faire. La motion est présentée par les usagers non économiques. M. le Président, à votre façon de la défendre, j'ai l'impression que ce n'est pas cela.

M. le Président :

Effectivement, c'est une motion qui avait été présentée par les acteurs non économiques et que j'ai reprise et modifiée. J'aurais dû le préciser.

M. DEGUET :

Je demande que le texte corrigé soit affiché à l'écran pour les gens qui sont en distanciel.

M. le Président :

Cela a été fait.

M. DEGUET :

Deuxièmement, je demande qu'il soit clairement indiqué que c'est un avis qui est porté par le comité de bassin.

M. le Président :

C'est ce qui est proposé.

M. DEGUET :

Ensuite, la motion insiste absolument en disant que les membres des différents collèges sont disposés à doter l'agence de l'eau des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. C'est important que ce soit clairement affirmé. C'est une constante depuis toujours. Vous l'avez rappelé. Mme Félix l'a rappelé aussi. Tous les votes qu'il y a eu dans ce comité de bassin ont toujours indiqué qu'on voulait se donner les moyens, y compris en allant chercher les redevances.

M. DORON :

Il a été dit tout à l'heure, notamment par les représentants des acteurs économiques, qu'il convenait de prioriser là où c'était nécessaire. La question de l'orientation des PSN et des PSE sur les captages prioritaires – compte tenu de l'urgence et d'une situation catastrophique, pour ne pas dire dramatique, de certains captages identifiés comme prioritaires – va dans ce sens. Cette modification telle qu'elle est portée me va bien.

M. le Président :

Je vais lire le dernier paragraphe de la motion, sachant que sur les premiers paragraphes, il n'y a pas d'ambiguïté :

« Le comité de bassin demande une révision de la répartition du soutien financier pour le plan Eau. Il demande que les sommes versées au titre du PSN soient strictement affectées aux aires de captage eau potable via les différents outils, dont les paiements pour services environnementaux. »

La motion n'a de sens que si elle portée collectivement. Vous avez toutes les données.

M. MOREAU :

Je suis pour qu'on laisse « strictement » d'une part et « notamment les paiements pour services environnementaux » d'autre part. Je suis aussi d'accord avec M. Servant pour ajouter MAEC et « agriculture biologique » dans la phrase.

M. le Président :

Je vous suggère de rester sur la proposition : « Le comité de bassin demande une révision de la répartition du soutien financier pour le plan Eau et il demande que les sommes versées au titre du PSN soient strictement affectées aux aires de captage eau potable via les différents outils, dont les paiements pour services environnementaux ». Nous passons au vote.

- *Motion du comité de bassin présentée par le collège des usagers non économiques.*
- **Adoptée à la majorité (79 voix pour, 8 voix contre, 17 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-17 du 3 juillet 2025.

REVISION DU SAGE VILAINE

Point « planification » n°1 de l'ordre du jour

Mme HAAS :

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'avoir l'analyse sur la révision du Sage Vilaine. Il y a une question de compatibilité avec notre Sdage actuel à traiter. Nous étions tous d'accord en commission Planification sur cette révision.

Mme CLEMENT :

Le document de révision du Sage Vilaine a été présenté à la commission Planification le 5 juin par M. Demolder, le président du Sage qui a pu répondre à un certain nombre de questions.

Le comité de bassin doit se prononcer sur deux aspects : la compatibilité du projet avec le Sdage et la cohérence avec les Sage qui sont déjà arrêtés ou qui sont en cours d'élaboration dans le groupement des sous-bassins concernés. Ces deux aspects ont été examinés par la commission Planification sur la base du travail d'analyse qui avait mené, disposition par disposition, par le secrétariat technique de bassin.

Pour mémoire, le Sage Vilaine est le plus étendu des Sage français. Son périmètre couvre tout le bassin de la Vilaine et de ses affluents. C'est la deuxième révision du Sage. Le SAGE avait été approuvé en 2003, révisé en 2015. Là, le travail engagé date de 2022.

La commission Planification n'a pas discuté dans le détail les 73 dispositions et les 15 règles. Par contre, il y a eu, avec le président Demolder, un échange autour des cinq enjeux que sont la qualité, les milieux naturels, la gestion quantitative, les risques d'inondation et de submersion marine et la communication et la gouvernance.

A l'issue des débats, la commission Planification a adopté le projet d'avis qui vous est présenté, avec 17 voix pour, 3 abstentions et 8 voix contre, le projet d'avis au projet de Sage révisé Vilaine est favorable, assorti des trois recommandations qui sont projetées.

M. HERVE :

J'excuse Michel Demolder qui était présent en visio tout à l'heure. Il a été obligé de partir. Je remercie la présidence de la CLE. Des débats importants ont été menés. C'est aussi un parlement pour nous au niveau du Sage.

Les positions étaient différentes sur l'ensemble du Sage révisé tel qu'il est proposé. Un point d'équilibre a été trouvé. Cela a été voté sans vote contre (39 votes pour et 18 abstentions), sachant que dans les abstentions, il y avait des personnes qui étaient extrêmement opposées dans les positions.

Quand nous avons décidé la révision du Sage, il y a eu une décision unanime qui était de faire une concertation maximale sur l'ensemble du territoire du Sage. Une très grande concertation s'est menée, notamment avec une consultation publique qui a été réalisée par un cabinet spécialisé en communication. Nous avons eu plus de 3.500 réponses de participants lambda. 300 jeunes de moins de 18 ans ont répondu à cette consultation publique.

Dans les différentes réunions de préparation, dans l'état des lieux partagé et dans la définition des ambitions à mener, nous avons eu beaucoup de participants à ces réunions. C'était surtout des personnes qui ne sont pas du tout dans le domaine de l'eau. Ce ne sont pas forcément des militants ou, comme nous, des politiques engagés. A 60 %, ce sont plutôt des citoyens lambda. Cela est extrêmement important parce que la définition du projet est partie de ces ambitions attendues par la population, sachant que nous sommes sur un territoire à pression, notamment en matière de pesticides sur des aires d'alimentation de captage qui sont bien répertoriées. Nous avons repris ces éléments dans le cadre du Sdage.

Les arbitrages qui ont été validés permettent d'aller vers l'amélioration des qualités de l'eau brute qui nous sont nécessaires pour faire de l'eau potable.

M. PIRIOU :

Le bassin de la Vilaine est très étendu. Il recouvre 11.000 km² dans la partie est de la Bretagne en débordant sur une petite partie des Pays de la Loire. Actuellement, seules 8 % des masses d'eau de ce bassin sont en bon état. Ainsi, le travail à réaliser est immense.

Ce Sage Vilaine mène justement une révision ambitieuse. Le règlement prévoit des mesures pour la protection forte des zones humides, pour la réduction des prélèvements d'eau, pour la réduction de l'emploi des pesticides sur les aires d'alimentation de captage prioritaires entre autres, tout cela en conformité avec le Sdage.

Le seul regret que j'ai est de ne pas voir un chapitre spécial sur le littoral comme cela existait auparavant, avec la mise en avant des problèmes importants d'eutrophisation en micro-algues et de sédimentation en baie de Vilaine, ainsi que la contamination bactériologique, en particulier en rivière de Penerf.

Malgré cela, je préconise un vote favorable d'encouragement.

M. MARY :

Je m'exprime en tant que président de l'EPTB Eaux et Vilaine. Naturellement, dans nos structures, nous émettons un avis favorable sur le Sage mais avec le travail sur les zones humides, le travail sur la lutte contre les pesticides sur les aires d'alimentation de captage prioritaires, cette fameuse règle 1 où l'on interdit l'utilisation de pesticides sur les parcelles dites à risques. C'est quelque chose d'assez novateur et d'extrêmement intéressant dans son objectif.

Néanmoins, je redis ma grande inquiétude sur les moyens financiers, la capacité à financer ces éléments, en particulier cette règle 1 de lutte contre les pesticides. Les moyens ne sont pas au rendez-vous. Nous avons effectivement le plus grand Sage de France. Aujourd'hui, par rapport à d'autres Sage, nous sommes moins bien dotés en moyens humains et d'accompagnement.

Sur la question de l'accompagnement à la reconquête de la qualité de l'eau au titre de la contrainte « pesticides », nous devrions faire un lien entre le petit et le grand cycle de l'eau puisque la fiscalité n'y suffira pas. Si les choses doivent retomber uniquement sur les EPCI, nous avons également, ici ou là, une difficulté de solidarité ville/campagne puisque des territoires ruraux vont payer dix fois plus que des territoires urbains.

Il y a donc une vraie question de solidarité et une vraie question de financement. Nous devrions étudier l'impact socioéconomique de cette règle 1 de lutte contre les pesticides.

M. COUE :

Je parle pour la profession agricole. Il y a un sentiment de s'être fait avoir quelque part sur les moyens. Les agriculteurs se réveillent aujourd'hui puisqu'ils commencent à rentrer dans les mesures qui sont dans le projet de Sage. Pour certains élus de collectivité, il y a un sentiment d'aller trop vite avant les élections municipales. Certes, il y a eu une consultation mais elle n'a pas beaucoup porté sur les professionnels et les élus ruraux qui se rendent aujourd'hui de plus en plus compte du décalage entre les mesures et le manque d'estimation socioéconomique des mesures prises.

En plus se rajoute une volonté de la Ville de Rennes d'aller trop vite. Je suis peut-être un peu polémique en disant cela mais ce n'est pas le cas puisque c'est le ressenti des élus locaux. Cela va trop vite par rapport aux élus ruraux qui voient les conséquences sur le territoire. Les élus des chambres d'agriculture aujourd'hui se sentent un peu pris en otage. Les agriculteurs leur reprochent d'avoir été présents alors que les conséquences socioéconomiques n'ont pas été évaluées.

M. HERVE :

Je ne comprends pas très bien cette réaction. D'abord, il y a eu un débat très large au niveau de la commission locale de l'eau. La profession agricole est largement représentée puisqu'il y a quatre élus issus de la chambre d'agriculture, un élu de la coopération agricole, un élu qui représente l'agriculture biologique, et dans les élus d'EPCI, nous avons des agriculteurs. Plus d'une dizaine d'agriculteurs ont pris part à ce débat. C'est un débat qui a été ouvert, qui a été certes ardu par moments, mais nous avons trouvé un point d'équilibre. Je pense que c'était l'objectif.

Concernant les accompagnements financiers d'une telle mesure, le sous-préfet et les services de l'Etat ont convoqué l'ensemble des producteurs d'eau du bassin pour travailler sur l'accompagnement des mesures sous forme de PSE pour faire en sorte que les opérations de désherbage mécanique qui seraient engagées par les agriculteurs soient financées, à l'image du syndicat d'eau CAP Atlantique Eau où nous sommes sur un accompagnement à hauteur de 160 € de l'Etat pris en charge dans le cadre d'un PSE.

Des mesures d'accompagnement sont aujourd'hui à l'étude. Certes, elles ne sont pas abouties mais nous sommes au travail pour faire en sorte que ces mesures puissent s'appliquer.

Je rappelle aussi que nous ne sommes que sur les aires d'alimentation de captages prioritaires. Ce sont des aires d'alimentation de captage où il y a des pressions « pesticides » qui sont énormes. C'est pour cela que nous visons ces endroits. Cela représente à peu près 12.000 ha sur les 11.000 km² du bassin. On a recours au désherbage mécanique, avec des dérogations qui sont possibles en cas d'impasse liée au climat ou en cas d'impasse technique.

Ainsi, il y a vraiment une volonté de prendre en compte des difficultés qui pourraient voir le jour dans l'exercice de ce travail et une volonté de travailler avec l'ensemble des agriculteurs sur le sujet.

M. GUILLAUME :

La priorité pour les associations de défense des consommateurs dans le cadre du comité de bassin, c'est l'accès à l'eau potable, avoir une ressource en eau qui ne soit pas polluée comme elle l'est actuellement, et par conséquent, le respect du principe pollueur-payeur mais c'est plutôt l'inverse actuellement.

J'ai entendu deux remarques. La première est que l'on irait trop vite. Je ne connais pas dans le détail ce qui se passe sur le bassin de la Vilaine mais j'ai des collègues qui sont dans la CLE. J'ai l'impression de façon générale que pour les pesticides, nous n'allons pas trop vite. Le Grenelle de l'environnement, c'était en 2007. Nous sommes bientôt à 20 ans. Au contraire, on traîne. D'ailleurs, cela a été dit plusieurs fois, nous sommes très en retard. De nombreuses masses d'eau sont polluées.

Puis, je suis absolument d'accord pour évaluer les conséquences socioéconomiques. Toutefois, il faut évaluer toutes les conséquences socioéconomiques. Combien coûte actuellement l'inaction ? Le curatif est payé quasi totalement par les ménages, par les consommateurs particuliers.

M. le Président :

Je vous propose d'ouvrir le vote sur l'avis conforme du Sage Vilaine modifié.

- *Avis portant sur le projet de Sage Vilaine (révision).*
- **Adoptée à la majorité (75 voix pour, 26 voix contre, 6 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-12 du 3 juillet 2025.

M. DORON :

Je voulais saisir une petite fenêtre de tir qui m'est donnée par rapport à l'avis que nous venons de donner sur une commission locale de l'eau, notamment le débat que nous avons eu hier dans l'après-midi sur le lien étroit qui existe entre le Sdage et le Sage. M. le Président, cela est cher à votre cœur, à nous aussi parce que nous défendons cela, c'est-à-dire la légitimité et la subsidiarité qui doivent s'exercer dans les territoires.

Je voudrais une nouvelle fois attirer votre attention sur le fait que les acteurs des commissions locales de l'eau ont voté sur des études HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat). Il ne reste plus que la signature de Mme la Préfète pour laquelle elle a été saisie. En effet, elle ne peut se prononcer qu'à partir du moment où elle a été saisie par le président ou la présidente de la commission locale de l'eau. J'insiste parce que je suis mandaté par le bureau de la commission locale de l'eau du Sage Sarthe amont pour en appeler à la signature de l'étude qui a été validée pour ce qui intéresse cette commission locale de l'eau.

VOLET STRATEGIQUE DU DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE

Point « planification » n°2 de l'ordre du jour

M. OBLED :

Nous venons de parler de Sdage. Il y a l'équivalent du Sdage sur la mer, cadré par deux directives, à savoir la directive-cadre sur le milieu marin et la directive sur la planification maritime. Le Sdage en mer, c'est le document stratégique de façade pour lequel le comité de bassin doit donner un avis.

Le document stratégique de façade concerne une façade maritime. Il y en a quatre sur le territoire hexagonal. Nous sommes concernés par trois d'entre elles, majoritairement par la façade NAMO (Nord Atlantique Manche ouest) et un petit peu par Manche est – Mer du Nord et un petit peu par Sud Atlantique, le bassin étant plus étendu.

Ce qui est recommandé par la commission Planification, c'est d'essayer de faire en sorte que les documents se parlent – c'est-à-dire le Sdage littoral, qui est le DSF, avec les Sdage concernés –, que nous puissions avoir des indicateurs communs entre les deux, que nous puissions mieux parler du littoral et toucher l'ensemble des publics et des acteurs, le milieu littoral étant encore moins connu que l'eau. Pour mieux le connaître, pour mieux en parler, pour mieux acculturer, il faut approfondir les efforts de connaissance sur le milieu marin.

Il vous est demandé de donner un avis sur ce document.

M. le Président :

M. Piriou insiste beaucoup sur le lien terre/mer. Je crois que c'est une belle occasion, à travers ces documents, d'essayer de trouver cette cohérence.

Mme BRUNY :

Nous avons fait des propositions en commission. Ce que j'avais demandé a été accepté, donc je voterai pour cet avis.

En revanche, j'ai des remarques à faire sur les conditions dans lesquelles nous avons travaillé sur ce document stratégique de façade. Je pense également aux personnels de l'agence qui ont travaillé sur le sujet, qui ont eu des délais extrêmement courts. Cela fait que nous n'avons pas eu non plus les documents en amont de la commission Littoral. Il faudrait que cette situation ne se reproduise pas.

Nous étions tous d'accord pour dire que ce document stratégique de façade nous arrive régulièrement sans que nous nous en emparions dans nos travaux dans les différentes commissions. Plutôt que d'arriver juste à la consultation pour donner un avis « oui » ou « non », il faudrait que nous nous appropriions davantage ce document.

M. DORON :

Je confirme les propos de Mme Bruny. Dans un autre cadre et dans une autre structure de planification qui est le comité de gestion des poissons migrateurs, nous sommes saisis, une fois de plus, dans l'urgence. Ce n'est pas acceptable pour s'assurer d'un débat sérieux et serein et faire que les contributions soient prises en considération.

Je voudrais attirer votre attention notamment sur les objectifs environnementaux. Ce document stratégique de façade ne respecte pas l'ambition de l'UNOC (Conférence des Nations Unies sur l'Océan) ni les annonces et les engagements de l'Etat français en la matière.

Puis, je vais surtout insister sur un point avec lequel je souhaiterais que l'avis puisse être complété. Il s'agit des mesures indispensables face à l'urgence des espèces migratrices en danger critique d'extinction, notamment pour ce qui intéresse la partie la plus sensible, c'est-à-dire le continuum terre-mer. Aujourd'hui, les moyens et les actions n'y sont absolument pas. Une fois de plus, on segmente le côté mer du côté continental. Cette situation n'est plus acceptable, qui plus est pour un document de ce type et de cette ambition.

M. PIRIOU :

Le Sdage et les DSF (documents stratégiques de façade) maritimes doivent être compatibles. Ce n'est pas toujours le cas malgré des rapprochements ici et là. Les périmètres du Sdage et des DSF se chevauchent sur les masses d'eaux côtières de transition.

Le document stratégique de façade maritime doit être moteur dans la prise en compte des problématiques du littoral, en particulier celles qui sont dues aux pollutions d'origine terrestre. Il doit se fixer des objectifs ambitieux. Le 27 juin dernier, lors de la commission Littoral, nous avons commencé à étudier un avis sur ces projets de DSF, en particulier ceux qui concernent notre littoral Nord Atlantique Manche ouest touchant la Bretagne et les Pays de la Loire.

Lors de la commission Planification du 5 juin, nous avons complété ce texte d'avis pour aller dans le sens de ce qui avait été évoqué et débattu lors de la commission Littoral précédente. Ce texte d'avis est désormais convenable et nous pouvons donner un avis favorable.

M. le Président :

Nous votons sur ce qui a été présenté. Puis, comme ce sera au procès-verbal, nous rajouterons votre intervention.

M. OBLED :

Il y a un vote par façade.

- *Avis portant sur le volet stratégique du document stratégique de façade maritime Manche Est – Mer du Nord.*
- ***Adoptée à la majorité (89 voix pour, 14 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-13 du 3 juillet 2025.

M. OBLED :

Nous passons au deuxième vote.

- *Avis portant sur le volet stratégique du document stratégique de façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest.*
- **Adoptée à la majorité (83 voix pour, 13 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-14 du 3 juillet 2025.

M. OBLED :

Nous passons au troisième.

- *Avis portant sur le volet stratégique du document stratégique de façade maritime Sud Atlantique.*
- **Adoptée à la majorité (88 voix pour, 13 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-15 du 3 juillet 2025.

PAPI DE CLERMONT-FERRAND

Point « inondations » de l'ordre du jour

M. PAVILLON :

Le PAPI de Clermont-Ferrand a été examiné à la dernière commission. Le périmètre du PAPI de Clermont est une partie du territoire risque inondation de Clermont-Ferrand-Riom. Il est pour 20 M€. Il compte 31 actions.

Il y a eu en commission un échange tout à fait cordial et respectueux. Le PAPI a ensuite été validé avec un avis favorable de la commission, mais avec huit recommandations, dont deux qui viennent d'être ajoutées. L'une stipule « que ce PAPI sera revu dans trois ans » et pas au bout de six ans. L'autre recommandation concerne les comités de pilotage, et demande à ce que nous puissions associer différentes associations au regard des échanges que nous avons pu avoir, notamment les associations des inondables et les associations environnementales. Vous avez les autres recommandations dans la délibération.

Je vous propose d'émettre un avis favorable pour ce PAPI de Clermont-Ferrand.

M. le Président :

Merci pour ce travail de la commission. C'est un sujet qui n'est pas du tout simple. Avez-vous des observations ou des questions ? Nous passons au vote du PAPI.

- *PAPI de Clermont.*
- **Adoptée à la majorité (95 voix pour, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-16 du 3 juillet 2025.

M. le Président :

Je passe la parole à M. Marquès qui souhaite rapidement nous dire quelques mots en tant que représentant du personnel.

M. MARQUES :

Je vous remercie, M. le Président, de me laisser prendre la parole dans cette instance. Je suis représentant du personnel à l'agence de l'eau. J'ai été élu représentant du personnel au conseil d'administration. Je vais évoquer quelques points très rapides.

Je m'oppose, pour le maintien des moyens des agences, à la baisse du plafond d'emploi – 12 emplois ont été supprimés dans les agences de l'eau – et comme vous l'avez souligné et voté dans une motion, au prélèvement par l'Etat de 130 M€ sur la trésorerie des agences de l'eau, dont 11,3 M€ sur Loire-Bretagne. Nous avons effectivement un plan Eau et un certain nombre de déclarations qui soulignent l'intérêt et la pertinence du système des agences par bassin. En parallèle, on nous supprime à la fois des moyens humains et des moyens financiers.

Le deuxième sujet qui est un peu technique porte sur le quasi-statut. Il concerne 85 % des agents des agences de l'eau qui ne sont pas des fonctionnaires, qui sont des contractuels. Ils dépendent donc de ce quasi-statut qui n'a pas été revalorisé depuis seize ans.

L'ensemble des organisations syndicales et les directeurs généraux des six agences en ont demandé sa révision. Celle-ci a été menée au pas de charge par les ministères entre avril et juin. Il n'y a eu, sur la forme, aucune négociation. Il y a eu une information très partielle auprès des organisations syndicales. En gros, nous savons vaguement quelles seront les moyennes et quelles seront les évolutions mais nous ne connaissons pas le détail, donc c'est plié sans aucune négociation et envoyé à Bercy pour en faire ne sait pas quoi.

Sur le fond, avec le peu d'informations que nous avons aujourd'hui, que ce soit le service des ressources humaines des agences de l'eau ou les représentants du personnel, nous ne pouvons pas dire à un collègue, en fonction de son ancienneté, de son grade, ce qui va lui arriver, ce qu'il va gagner, ce qu'il va perdre... Nous n'avons qu'une information moyenne. Nous n'avons pas d'information au cas par cas. C'est quand même un souci.

Il paraîtrait que cela permettrait d'améliorer la mobilité. En l'occurrence, nous avons un sujet de désaccord. Pour ceux qui sont venus en présentiel, nous vous avons distribué un petit tract au niveau de Loire-Bretagne. Nous avons un collègue qui est parti en congé pour convenances personnelles et qui a été licencié à son retour de congé. Nous considérons que c'est contraire au quasi-statut et que c'est un mauvais signal dans une période où l'on nous informe partiellement sur la rémunération et sur la mobilité.

Mme HAAS :

C'est juste pour dire tout notre soutien. Je pense qu'il est important d'apporter ce soutien à l'agence de l'eau qui fait avec ce qu'elle a, avec les salariés dont les conditions de travail ne sont pas acceptables. Je le redis, nous ne pourrions pas avoir de service public avec des agents en souffrance. Ce n'est pas possible.

M. le Président :

Nous sommes très satisfaits du travail des agents. Nous sommes très accompagnés. Il y a beaucoup de compétences, beaucoup d'ingénierie. Je comprends que le moment soit un peu troublé, avec tout ce que nous entendons.

J'ai eu l'occasion tout récemment d'être au Sénat et d'entendre parler de ce qu'on appelle les agences environnementales. J'avoue avoir été un peu effaré d'entendre certains propos quand on sait ce qui se passe, notamment en Loire-Bretagne. Nous avons su décentraliser et régionaliser l'ingénierie des agences dans les territoires pour donner de la proximité, de l'écoute et être capables de répondre aux attentes des collectivités notamment. Je sais que la pression financière que nous vivons, vous l'exécutez quelque part et ce n'est pas facile.

Je suis convaincu que vous avez le soutien du comité de bassin. Nous sommes à vos côtés. Si nécessaire, nous saurons en reparler auprès des ministères concernés pour faire en sorte que vous puissiez travailler dans les meilleures conditions.

M. OBLED :

Les membres du conseil d'administration sont convoqués sous la présidence de son vice-président, la préfète présidente du conseil d'administration étant empêchée.

Mme ROUFFET-PINON :

Je souhaite remercier l'EPTB Loire pour les trois journées qui se sont déroulées à Montluçon sur le risque inondation. Cela a été organisé de main de maître. Les riverains et moi-même, nous avons beaucoup collaboré. Cela fait dix ans que je me bats là-dessus. Je remercie Perrine Thomas en particulier.

M. le Président :

Je clos la séance et souhaite à tous un très bel été.

La séance est levée à 13h30.

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 3 juillet 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile M. LE GOFF
Visio	P	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	
Visio	P	Mme ARCANGER Jacqueline	SIGNÉ	
Visio	P	Mme AUBERGER Eliane Départ à 11h58 - donne pouvoir à Mme BRUNY	SIGNÉ	
Visio	P	M. AUZEMERY Alain	SIGNÉ	
Visio	P	M. BACCONNIER Gérald	SIGNÉ	
	A	Mme BARANGER Hélène		
	A	M. BARRY Philippe		
Visio	P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BEAUSSANT Benjamin		
Visio	A	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme BURDIN Camille	SIGNÉ	
Visio	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme BERNARD Nathalie	SIGNÉ	Mme DELMOULY Véronique
Visio	A	Mme BERTRAND Julie R. par Mme LASSUT-DEBAT	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
Excusée	A	Mme BERVAS Viviane		
Visio	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
Visio	P	M. BOCK François	SIGNÉ	
Visio	P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
	A	M. BOIVENT Joseph		
Excusé	A	M. BONNET Bernard		
Visio	P	M. BORDEAU Bruno	SIGNÉ	Mme FENEON Stéphanie
	A	Mme BOUVET Françoise		
En présentiel	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	M. GRELICHE Eric Mme FISSELIER Maëlle
Excusé	A	M. BRIDET Jean-François		
Excusée	A	Mme BROCAS Sophie		
Visio	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	M. PERROCHON Serge Mme GERVES Valérie
En présentiel	A	M. BRULE Hervé R. par M. LEWIS Florian	SIGNÉ	Mme GOURLET Sandrine M. MOURIER Paul

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme RONOT Corinne Mme AUBERGER Eliane (à partir de 11h58)
Excusée	A	Mme BUCCIO Fabienne		
En présentiel	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	
Visio	P	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme CARRE Véronique		
En présentiel	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	M. DAVID Olivier Mme BROCAS Sophie
Visio	P	M. CATHELINE Jean-Louis	SIGNÉ	
Visio	P	Mme CHALOT Marion	SIGNÉ	
Visio	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	M. PAOLETTI Jacques
Excusé	A	M. CHITO Christian		
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Mme DAVAL Catherine
	A	M. CORMIER-BOULIGEON François		
En présentiel	P	M. COUE Thierry	SIGNÉ	
Visio	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
Visio	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme DAVAL Catherine		
Excusé	A	M. DAVID Olivier		
Visio	P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	
	A	M. DE SAINT QUENTIN Amaury		
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme FOUTUNE Marion
Visio	P	Mme DELATTRE Flavie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme DELMOULY Véronique		
En présentiel	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	M. MARTIN Lionel
	A	M. DOUCET Claude		
En présentiel	P	M. DUBOST Antoine	SIGNÉ	
Excusé	A	M. DUPUY Paul-Henry		
Excusé	A	M. DURAND Renaud		
Visio	P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	SIGNÉ	
Excusée	A	M. FAURIEL Olivier		
En présentiel	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme FENEON Stéphanie		
Visio	P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	
Visio	A	M. FISSE Eric R. par Mme FERRY Pascale	SIGNÉ	M. DURAND Renaud
Excusée	A	Mme FISSELIER Maëlle		
Visio	P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme FOURTUNE Marion		
En présentiel	P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	M. MURZI Lucien Mme PEYSSELON Valérie
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Visio	P	Mme GARAND Annabelle	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GARCON Agnès		
Visio	P	M. GEAY François	SIGNÉ	
Visio	P	Mme GERARD Barbara	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GERARD Faustine		
Excusée	A	Mme GERVES Valérie		
Excusée	A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
Excusée	A	Mme GOUACHE Florence		
Excusée	A	Mme GOUIN Véronique		
Excusée	A	Mme GOURLET Sandrine		
Excusé	A	M. GRELICHE Eric		
Visio	P	M. GUERET Jean-Pierre	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	M. RONDEAU Joseph
Visio	P	M. GUITTON Jean-Sébastien	SIGNÉ	
	A	M. GUYOT Etienne R. par M. GOUPIL Sébastien		M. DUPUY Paul-Henry
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François
Visio	P	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
Visio	P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HERVE Pascal	SIGNÉ	
	A	M. HOULLIER François		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HUET Solange	SIGNÉ	
	A	M. JALLET Sébastien		
Visio	A	M. JECHOUX Vincent R. par M. TREHEIN Hervé	SIGNÉ	M. RIEFFEL Jean-Noël
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. DEMOUY Yves	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle M. BEAUSSANT Benjamin
	A	Mme KERBORIOU Edwige		
Visio	P	M. KRABAL Guillaume	SIGNÉ	
Visio	P	M. LABROUSSE Mathieu	SIGNÉ	M. MATHIEU Sylvain
Visio	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	Mme VINCENT Marylise
Visio	P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
Visio	P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. LE GOFF Roger		
Visio	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
Visio	P	Mme LE SAINT Florence	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. LECAMP Pascal		
	A	M. LECUYER Arnaud		
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
	A	M. LEFRANC Hugues		
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
En présentiel	P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine
En présentiel	P	M. LOUVET Thomas	SIGNÉ	Mme GARCON Agnès
	A	Mme MAHE Laurence		
Excusé	A	M. MARTIN Lionel		
En présentiel	P	M. MARTINS Elmano	SIGNÉ	
Visio	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MASSON Rodolphe		
Excusé	A	M. MATHIEU Sylvain		
Visio	P	Mme MATHYS Nicolle	SIGNÉ	
Visio	P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	Mme GOUIN Véronique

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme METAYER Béatrice	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
Visio	P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MOELO Didier		
Visio	P	M. MOREAU GUY	SIGNÉ	
Visio	P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MOURIER Paul		
Excusé	A	M. MURZI Lucien		
Visio	P	Mme NICOLAS Manon	SIGNÉ	
Visio	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
Visio	A	Mme NOGUERA Elise R. par M. RICHARD Benjamin	SIGNÉ	
Visio	P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	SIGNÉ	
	A	M. PAGESSE Pierre		
En présentiel	P	M. PAINCHAUX Gilles	SIGNÉ	
Excusée	A	M. PAOLETTI Jacques		
Visio	P	M. PATEY Philippe	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusée	A	M. PERROCHON Serge		
Visio	P	Mme PERTHUISOT Johanne	SIGNÉ	Mme SIBILLOTTE Myriam
Excusée	A	Mme PEYSSELON Valérie		
Visio	P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
Visio	P	M. PISKOROWSKI David	SIGNÉ	
Visio	A	M. POINSSOT Christophe R. par M. PENNET Pierre	SIGNÉ	
Visio	P	M. POINTEREAU Rémy Arrivée à 11h45	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. PONTOIZEAU Charles	SIGNÉ	
Visio	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	
	A	M. QUERAT Jean-François		
Excusé	A	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles		
Excusé	A	M. RIEFFEL Jean-Noël		
	A	M. RIGLET Jean-Luc		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. RIGOULET-ROZE Fabrice		
Visio	P	Mme ROBY Aude	SIGNÉ	M. MOELO Didier
	A	Mme ROCHER Isabelle		
Excusé	A	M. RONDEAU Joseph		
Excusée	A	Mme RONOT Corinne		
En présentiel	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
Visio	P	M. ROUSSEL Pierre	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	M. BONNET Bernard M. CHITO Christian
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
En présentiel	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	Mme KERBORIOU Edwige
	A	Mme SEYSSIECQ Christelle		
Excusée	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé
En présentiel	P	M. STERLIN Nicolas	SIGNÉ	
Visio	P	Mme SUTEAU Carmen	SIGNÉ	
	A	M. TISSOT Jean-Claude		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. VACHELARD Jean-Luc	SIGNÉ	
	A	M. VALETTE Charles		
Visio	P	M. VALLEE Mickaël	SIGNÉ	
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		
Visio	P	M. VAURS Christophe	SIGNÉ	
Visio	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy		
Excusée	A	Mme VINCENT Marylise		
En présentiel	P	Mme VOYET Vanessa	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	149

Quorum = 90

Présents (Hors représentations et pouvoirs) : 100

Représentés : 10

Pouvoirs donnés : 40

Absents : 80

Pouvoir en cours de séance : 1

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît	
	A	Mme FIOLET Emeline	
<i>En présentiel</i>	P	M. LEONARDI Alexandre	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 3 juillet 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Liste - Agence
- Autre invités

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	M. CANELLAS Xavier <i>Chef de service à la direction départementale des territoires</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
Visio	P	Mme COSSARD RABE Enora	
Visio	P	Mme CZUBOWSKI Immany	SIGNÉ
Visio	P	M. DANQUERQUE <i>Sage Vilaine</i>	SIGNÉ
Visio	P	Mme GASTON Mathilde	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. BEHR Nicolas	SIGNÉ
Visio	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme DARDAINE Amandine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
En présentiel	P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
En présentiel	P	M. GILLE Charles	SIGNÉ
En présentiel	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MORABITO Daniel	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
Visio	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
Visio	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
En présentiel	P	M. ROUSSET Denis	
En présentiel	P	M. SAPPEY Alain	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme SEDANO Lucie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme VASSEUR Véronique	SIGNÉ